

# Cahier financier

## Sommaire

Rapport de gestion du Conseil d'Administration	14
Comptes consolidés au 30 septembre 2006	24
Comptes sociaux au 30 septembre 2006	51
Renseignements concernant la Société et son capital	67
Projets de résolutions soumises à l'Assemblée Générale	70
Responsable du rapport et responsables du contrôle des comptes	72

# Rapport de gestion du Conseil d'Administration

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte des opérations réalisées au cours de l'exercice de 12 mois clos le 30 septembre 2006, de vous exposer la situation financière du Groupe MEDIA 6 et de vous présenter ses comptes consolidés ainsi que les comptes annuels de MEDIA 6 S.A., au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2006.

Les Commissaires aux Comptes vous présenteront leur propre rapport sur ces mêmes comptes.

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du Groupe MEDIA 6 au 30 septembre 2006 ont été établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS applicables en 2006 telles qu'approuvées par l'Union Européenne. Une note particulière concernant l'influence sur les comptes de l'adoption de ces normes est communiquée dans l'annexe aux comptes consolidés.

## 1. PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ DE L'EXERCICE

### 1.1. Chiffre d'affaires

L'exercice a été caractérisé par une réduction d'activité, découlant de l'attitude attentiste chez certains clients par rapport aux années antérieures. L'activité a été néanmoins caractérisée par une bonne dynamique de l'agencement de point de vente qui a permis de compenser partiellement la contraction de certaines activités de PLV.

Le chiffre d'affaires consolidé annuel s'est élevé à 73,4 M€, en diminution de 8,3 % par rapport à l'exercice précédent. À périmètre identique de 2005, il s'est établi à 70,9 M€ (- 11,4 % par rapport à 2005). Il se décompose de la manière suivante par pôle d'activités, étant entendu que le Groupe MEDIA 6 distingue deux secteurs d'activités :

◆ le secteur Production qui regroupe les activités :

- Carton,
- Plastique,
- Métal,
- Bois,
- Mèches et mèches ;

◆ le secteur Services qui regroupe les activités :

- Création,
- Installation et pharmacie,
- Agencement de mobilier commercial multi matériaux
- Divers (s'il y a lieu).

#### Chiffres d'affaires consolidés par secteurs d'activités

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/09/2005	30/09/2006	Variation en valeur	Variation en %
Production	68 954	58 273	(10 681)	(15,5 %)
Services	41 357	41 321	(36)	(0,1 %)
Elimination intersecteurs	(30 287)	(26 176)	4 111	(13,6 %)
<b>Total</b>	<b>80 024</b>	<b>73 418</b>	<b>(6 606)</b>	<b>(8,3 %)</b>

Les données par secteurs géographiques ont évolué comme suit :

#### Chiffres d'affaires consolidés par secteurs géographiques

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/09/2005	30/09/2006	Variation en valeur	Variation en %
France	73 435	66 971	(6 464)	(8,8 %)
Europe (hors France)	5 152	5 274	122	2,4 %
Reste du monde	1 437	1 173	(264)	(18,4 %)
<b>Total</b>	<b>80 024</b>	<b>73 418</b>	<b>(6 606)</b>	<b>(8,3 %)</b>

## 1.2. Evolution de l'activité « Mèches »

L'activité « Mèches » a connu un exercice globalement stable par rapport à l'exercice précédent (6 439 K€ à comparer à 6 382 K€ hors Couleur 6 dont l'activité a été arrêtée). Le résultat opérationnel de cette activité sur la période (hors Couleur 6) est équilibré contre une perte de 632 K€ sur l'exercice précédent, traduisant l'effet des mesures prises pour augmenter la productivité et abaisser le point mort.

## 1.3. Compte de résultat

Le compte de résultat du Groupe MEDIA 6 se présente comme suit :

(en milliers d'euros)	30/09/2005	30/09/2006	Variation en valeur	Variation en %
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>80 024</b>	<b>73 418</b>	<b>(6 606)</b>	<b>(8,3 %)</b>
Autres produits et l'activité	746	117	(629)	(84,3 %)
<b>Total activité</b>	<b>80 770</b>	<b>73 535</b>	<b>(7 235)</b>	<b>(9,0 %)</b>
Résultat opérationnel courant	5 642	3 434	(2 208)	(39,1 %)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>5 579</b>	<b>3 594</b>	<b>(1 985)</b>	<b>(35,6 %)</b>
Coût de l'endettement financier net	(119)	(104)	15	(12,6 %)
Autres produits et charges financiers	(78)	(32)	46	(59,0 %)
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>5 382</b>	<b>3 458</b>	<b>(1 924)</b>	<b>(35,7 %)</b>
Impôt sur les sociétés	(2 205)	(1 215)	990	(44,9 %)
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>3 177</b>	<b>2 243</b>	<b>(934)</b>	<b>(29,4 %)</b>

Le résultat opérationnel diminue de 35,6 % à raison de la baisse d'activité constatée de 9,0 %, et malgré une réduction de l'ensemble des coûts et frais sur la période comparable de 7,0 %. Le résultat net ne se réduit que de 29,4 % du fait de la baisse de la fiscalité différée.

A périmètre comparable de 2005, le résultat opérationnel s'établit à 3 439 K€ et le résultat net à 2 153 K€.

## 2. SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

A la fin de l'exercice 2006, la structure financière du bilan du Groupe MEDIA 6 demeure très satisfaisante.

Les capitaux propres part du Groupe passent de 36 114 K€ en 2005 à 37 617 K€ en 2006. La structure du bilan fait ressortir les éléments suivants :

- ◆ Les liquidités nettes du Groupe s'élèvent à 3 010 K€ par rapport à 3 611 K€ au 30 septembre 2005, ce qui est une très bonne performance compte tenu des nouveaux financements liés aux opérations d'acquisition de la période.
- ◆ Les disponibilités du Groupe sous déduction des concours bancaires court terme s'établissent à 8 850 K€, contre 6 989 K€ au 30 septembre 2005.
- ◆ Les emprunts et dettes financières s'élèvent à 5 840 K€ contre 3 378 K€ de l'exercice précédent, comme conséquence du financement des acquisitions de l'exercice.
- ◆ Les investissements ont représenté 2 403 K€ contre 2 886 K€ l'année précédente hors nouvelles acquisitions, traduisant la continuité de la politique de modernisation de l'outil industriel. Ils sont entièrement financés par la capacité d'autofinancement dégagée par les opérations.

La capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt s'est élevée à 6 659 K€ sur la période (9 091 K€ en 2005).

Le coût de l'endettement financier net de - 104 K€ ne représente que 0,14 % du chiffre d'affaires consolidé.

## 3. COMMENTAIRES SUR LES FAITS SIGNIFICATIFS RELATIFS À L'EXERCICE 2006

### 3.1. COULEUR 6 INC

La société COULEUR 6 INC, filiale de MEDIA 6 S.A., créée à Montréal au mois de décembre 2001 pour assurer la couverture commerciale de l'activité « Mèches » en Amérique du Nord a été mise en sommeil au mois de février 2006 compte tenu du manque de perspectives sur cette filiale.

### 3.2. Evolution du périmètre de consolidation

La société MEDIACOLOR FRANCE a été absorbée dans le cadre d'une transmission universelle de patrimoine par MEDIA 6 S.A., à effet du 1<sup>er</sup> octobre 2005.

Intégration de SIT (Stockage Installation Transport) dans le périmètre de consolidation au 1<sup>er</sup> octobre 2005 - activité en sommeil.

Création de la société MEDIA 6 PRODUCTION LANNEMEZAN en septembre 2006 afin d'appliquer le plan de restructuration juridique du Groupe à la société PRUGENT EBENISTERIE nouvellement acquise.

Ces opérations n'affectent pas les comptes consolidés et la comparabilité des comptes annuels avec ceux de la période précédente.

Acquisition de 100 % des actions de la société PRUGENT EBENISTERIE par MEDIA 6 S.A. au 1<sup>er</sup> juin 2006 (voir 3.5). La contribution pour l'exercice en cours représente 4 mois d'activité.

Acquisition de 99.96 % des actions de la société CHRIS CRAFT par MEDIA 6 INSTALLATION MEDIAPHARM au 1<sup>er</sup> juillet 2006 (voir 3.6). La contribution pour l'exercice en cours représente 3 mois d'activité.

### 3.3. Plan de restructuration juridique

Il est rappelé qu'à partir de juillet 2005, un plan de restructuration juridique a été mis en œuvre avec plusieurs objectifs : assurer une gestion séparée des actifs immobiliers, simplifier la gestion des ressources communes, rationaliser le périmètre juridique.

Au 30 septembre 2006, le point d'avancement et les opérations résiduelles sont les suivants :

- ◆ Traités d'apports partiels d'actifs signés et réalisés, publicité effectuée concernant les sociétés :
  - MEDIASIXTE BOIS et MEDIA 6 PRODUCTION BOIS,
  - MEDIASIXTE METAL et MEDIA 6 PRODUCTION METAL,
  - MEDIASIXTE ALDIGE et ALDIGE.
- ◆ Fin 2006 : obtention de l'agrément de l'administration fiscale.
- ◆ Mars 2007 : dans les sociétés apporteurs, décision soit de distribution de dividendes, soit de réduction de capital, payée dans l'un et l'autre cas par attribution des titres reçus en échange dans le cadre des apports partiels d'actifs. Transformation du statut juridique des sociétés apporteurs (société civile ou SARL).
- ◆ Création en septembre 2006 de la société MEDIA 6 PRODUCTION LANNEMEZAN destinée à recevoir ultérieurement l'activité de la société PRUGENT EBENISTERIE (hors patrimoine immobilier ou contrats de crédit-bail).

### 3.4. Réduction du capital social de MEDIA 6 S.A.

Le conseil d'administration, en sa séance du 21 mars 2006, a décidé la réduction du capital social de la société pour le ramener à la somme de 11 296 000 € par voie d'annulation de 32 500 actions propres rachetées, soit 0,91 % du capital social.

Le conseil d'administration s'est réuni le 1<sup>er</sup> juin 2006, à l'issue du délai d'opposition, à l'effet de constater l'absence d'opposition par un créancier quelconque depuis le dépôt au greffe du Tribunal de Commerce de Bobigny. La réduction du capital social est donc définitive, celui-ci étant ramené à 11 296 000 €.

### 3.5. Acquisition de la société PRUGENT EBENISTERIE

Le 22 mai 2006, le conseil d'administration de MEDIA 6 S.A. a donné son accord pour l'acquisition de la société PRUGENT EBENISTERIE, et la conclusion par la société d'un contrat de prêt destiné à assurer le financement de cette acquisition.

Cette opération de croissance externe a été finalement conclue à compter du 1<sup>er</sup> juin 2006, par l'achat de 100 % des actions de PRUGENT EBENISTERIE. Cette société est spécialisée dans l'agencement de boutiques de haut de gamme. Située dans les Hautes-Pyrénées, elle compte en moyenne 58 collaborateurs pour un chiffre d'affaires annuel de 6,2 M€ (exercice clos au 30 juin 2006).

Cette acquisition s'inscrit dans la stratégie de développement du Groupe MEDIA 6, en confortant sa position d'acteur de référence dans l'univers du luxe en France, et en lui assurant la maîtrise d'une offre clé en main, depuis la conception, le design, la production, jusqu'à l'installation et la maintenance.

La date de clôture de l'exercice social a été modifiée pour la porter au 30 septembre de chaque année, en cohérence avec la date de clôture du Groupe.

### 3.6. Acquisition de la société CHRIS CRAFT

Le 22 mai 2006, l'Assemblée Générale Ordinaire de la société MEDIA 6 INSTALLATION MEDIAPHARM SAS a donné son accord pour l'acquisition de la société CHRIS CRAFT.

Cette opération de croissance externe a été finalement conclue à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2006, par l'achat de 99.96 % des actions de CHRIS CRAFT. Cette société est spécialisée dans l'installation de vitrines des chaînes de distributions sélectives. Située dans les Yvelines, elle compte en moyenne 7 collaborateurs pour un chiffre d'affaires annuel de 1,2 M€ (exercice clos au 30 juin 2006).

Cette acquisition est destinée à conforter et développer la position du Groupe dans le domaine de l'installation en élargissant et complétant les secteurs d'activité adressés.

La date de clôture de l'exercice social a été modifiée pour la porter au 30 septembre de chaque année, en cohérence avec la date de clôture du Groupe.

### 3.7. Investissements industriels

Une partie des investissements de l'exercice a été consacrée à l'achèvement de l'agrandissement des sites de production de MEDIA PRODUCTION CARTON et de MEDIA 6 PRODUCTION BOIS pour augmenter leur capacité de production, ainsi qu'à la première tranche d'un programme de réorganisation complète du site de MEDIA 6 PRODUCTION PLASTIQUE.

## 4. INFORMATIONS SUR LE RISQUE DE TAUX ET LES RISQUES DE CHANGE

### Risque de taux d'intérêt

Les emprunts du Groupe essentiellement contractés et enregistrés dans les comptes de MEDIA 6 S.A. sont soit à taux variables indexés sur l'Euribor 3 mois, soit à taux fixe.

### Risque de change

Le Groupe MEDIA 6 est peu exposé aux risques de change compte tenu de la prépondérance de l'euro dans les volumes d'achats et de ventes.

Les filiales qui sont localisées en dehors de la zone euro - MEDIACOLOR CHILE, COLORMEDIA en République Tchèque - et qui peuvent être amenées à enregistrer à l'échelle locale des écarts de change non négligeables demeurent toutefois non significatives de ce point de vue à l'échelle du Groupe.

## 5. INFORMATIONS SUR LES CLAUSES DITES DE DÉFAUT AU SEIN DES CONTRATS D'EMPRUNTS

Par principe, au sein du Groupe, les emprunts auprès des établissements de crédit sont contractés par MEDIA 6 S.A..

Les seules exceptions concernent des reliquats d'emprunts qui ont été souscrits par certaines filiales préalablement à leur acquisition par MEDIA 6 S.A..

Les banques insèrent habituellement dans leurs contrats des clauses dites de défaut qui en cas d'évolution défavorable de certains ratios financiers peuvent entraîner notamment une accélération de l'exigibilité du passif financier concerné ou une augmentation du coût de financement supporté par l'emprunteur.

L'examen de ces clauses de défaut et des conditions de leur application qui sont détaillées dans la note 2.10 (annexée aux comptes consolidés) et la note 5 (annexée aux comptes sociaux) ne font pas apparaître de probabilité d'occurrence des faits générateurs propres à chacune d'entre elles à la clôture des comptes au 30 septembre 2006.

## 6. PLAN D'OPTIONS D'ACHATS D'ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ MEDIA 6 S.A.

Le Conseil d'Administration de MEDIA 6 S.A. a attribué au cours des exercices 2004 et 2005 des plans d'options d'achats d'actions de la société à certains de ses salariés ou mandataires sociaux qui sont également mandataires sociaux dans d'autres filiales du Groupe.

Ces décisions sont conformes aux autorisations qui lui ont été accordées à cet effet par l'Assemblée Générale des actionnaires du 27 mars 2002 et celle du 29 août 2005. Ces autorisations sont conformes à la faculté qui en était par ailleurs ouverte au sein des finalités d'utilisation prévues par les programmes de rachats d'actions de MEDIA 6 S.A., supervisés par l'AMF, en vigueur au moment de l'attribution.

### PLANS D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

	Plan 2004	Plan 2005	Plan 2005 / Prog. 2
Assemblée autorisant les plans d'options d'achat	27/03/2002	29/08/2005	29/08/2005
Conseil d'administration attribuant les plans d'options d'achat	24/03/2004	14/10/2005	08/12/2005
Nombre d'options d'achats attribuées :			
• aux mandataires sociaux	21 920	3 456	7 914
• aux salariés	5 760		1 108
<b>Nombre d'actions pouvant être achetées</b>	<b>27 680</b>	<b>3 456</b>	<b>9 022</b>
Point de départ de l'exercice possible des options	25/03/2008	15/10/2009	09/12/2009
Date d'expiration des options	24/03/2009	14/10/2010	08/12/2010
Prix d'exercice de l'option par action	6,28 €	10,49 €	9,16 €
Nombre d'options annulées	néant	néant	néant
Nombre d'options levées	néant	néant	néant
<b>Nombre d'options restantes au 30/09/2006</b>	<b>27 680</b>	<b>3 456</b>	<b>9 022</b>

## 7. PASSAGE AUX NORMES IFRS (International Financial Reporting Standards)

### 7.1. Mise en œuvre de la transition

Sous l'égide du Directeur Administratif et Financier du Groupe et en concertation avec le Président du Groupe MEDIA 6, une réflexion et les actions appropriées ont été menées avec la Direction Comptable et Consolidation de la Holding, les services administratifs et financiers des filiales afin que la transition aux normes IFRS puisse s'opérer de manière satisfaisante conformément aux nouvelles règles applicables.

De nouveaux outils ont été mis en place et la formation assurée afin de faciliter le travail des services concernés pour cette transition : logiciel de consolidation compatible aux standards IFRS, logiciel de gestion des immobilisations permettant le calcul des amortissements selon les référentiels CNC (comptes sociaux) et IFRS, logiciel de calcul des indemnités de départ à la retraite selon les standards IFRS.

Les options retenues ont été présentées aux Commissaires aux Comptes du Groupe avant la mise en œuvre effective de la transition.

## 7.2. Principaux impacts sur le bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> octobre 2004

### Réévaluation des bâtiments d'exploitation

La direction du Groupe a choisi d'évaluer ses bâtiments d'exploitation (constructions et agencements), en pleine propriété ou en crédit-bail des entités françaises, à la juste valeur au 1<sup>er</sup> octobre 2004, celle-ci étant établie à partir d'une expertise conduite par un cabinet indépendant reconnu.

L'écart constaté entre la valeur nette comptable de ces bâtiments au 30 septembre 2004 et la juste valeur qui leur est attribuée au bilan d'ouverture IFRS est porté en capitaux propres d'ouverture (« réserves Groupe »), après prise en compte de l'incidence des impôts différés. Cet écart s'établit à 9 229 K€ (soit 14 293 K€ de réévaluation brute et -5 064 K€ de fiscalité différée).

### Amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles

La direction du Groupe a estimé que l'amortissement des nouvelles valeurs brutes des bâtiments d'exploitation, ventilées en 3 composants, devait être pratiqué en tenant compte d'une valeur résiduelle nulle, selon le mode linéaire, et sur de nouvelles durées d'utilité résiduelles, établies par le cabinet d'expertise.

Par ailleurs, concernant les autres immobilisations incorporelles et corporelles, la direction a jugé que les amortissements devaient être calculés en tenant compte d'une durée de vie minimale (pour les plus significatives d'entre elles), selon le mode linéaire (le mode dégressif demeurera uniquement en social par le biais de la constatation d'amortissements dérogatoires), et sans tenir compte de valeurs résiduelles.

L'impact conjugué de ces retraitements conduit à une augmentation des capitaux propres d'ouverture de 1 543 K€ (soit 2 389 K€ d'amortissements et -846 K€ de fiscalité différée).

### Impact global sur les capitaux propres au 1<sup>er</sup> octobre 2004

Finalement, l'ensemble des retraitements découlant de l'application des normes IFRS sur le bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> octobre 2004 entraîne une augmentation des capitaux propres de 10 726 K€.

## 8. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

### MEDIACOLOR CHILE

Les résultats enregistrés au cours de l'exercice écoulé ainsi que les perspectives de développement et de contribution pour le futur nous ont amené à prendre la décision d'arrêter l'activité de notre filiale au Chili dès la fin de l'année civile. Une partie de notre clientèle pourra continuer d'être servie à partir de nos filiales européennes. Le coût de fermeture a été provisionné dans les comptes au 30 septembre 2006.

## 9. PERSPECTIVES DU GROUPE MEDIA 6

Le Groupe MEDIA 6 s'était fixé comme objectif en 2006 de privilégier la rentabilité à une croissance organique non maîtrisée du chiffre d'affaires. Cette politique, qui a eu des incidences sur le niveau d'activité de l'exercice écoulé, sera poursuivie en 2007 où elle devrait commencer de porter ses fruits par le retour de clients qui, déçus par la qualité de prestation de concurrents à bas prix, veulent recommencer à collaborer avec notre Groupe.

Dans le même temps, nous continuons d'être attentifs aux opportunités de croissance externe qui se présenteront, la structure financière du Groupe permettant de demeurer actif dans ce domaine.

## 10. MANDATS ET DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS DES DIRIGEANTS DU GROUPE MEDIA 6

Sociétés	Forme juridique des sociétés	Dirigeants du Groupe MEDIA 6									
		BV	MBV	JPF	JFS	EM	AL	CP	HDC	JFF	EC
MEDIA 6	SA	Adm. PDG	Adm.	Adm.	Adm.		DGD				
Media 6 Agencement	SARL						Gérant				
Media 6 Design	SAS				Prés.						
Media 6 Installation Mediapharm	SAS							Rep. CIPP Prés.			
Media 6 Production Bois	SAS						Prés.				
Media 6 Production Carton	SAS						Prés.				
Media 6 Production Lannemezan	SAS						Prés.				
Media 6 Production Métal	SAS						Prés.				
Media 6 Production Plastique	SAS						Prés.				
Aldige	SARL						Gérant				
Chris Craft	SA	Rep. M6					Adm.	Rep. M6 Install.	Prés. Adm.	Adm.	
Prugent Ebénisterie	SAS								Prés.		
Mediacolor Spain (Espagne)	SA	Prés. Adm. délégué		Adm.			Secrétaire Conseil				
Mediacolor Chile (Chili)	SA	Adm.		Adm.			Adm. Prés.				
Colormedia (République tchèque)	SARL	Représ. M6 action. unique					Co-gérant Non résident				Gérant
Couleur 6 (Canada)	SA	Adm. unique et Prés.					Secrétaire de la Cie				
La Hotte Immobilière	SCI	Gérant									
Mediasixte	SCI	Gérant									
Mediasixte Aldige	SARL						Gérant				
Mediasixte Bois	SAS						Prés.				
Mediasixte Métal	SAS						Prés.				
Mediasixte CZ	SARL	Représ. M6 action. unique									
Quai de Seine	SCI	Gérant									
S.I.T. (en sommeil)	SARL										Gérant

BV : Bernard VASSEUR  
 MBV : Marie-Bernadette VASSEUR  
 JPF : Jean-Patrick FAUCHER  
 JFS : Jean-François SURTEL  
 EM : Eric METOIS  
 AL : Armand LEPOT  
 EC : Eva CAPKOVA  
 CP : Christian PRUGENT  
 HDC : Hugues de CATHEU  
 JFF : Jean-François FOZZANI

### Sigles

DGD : Directeur Général Délégué  
 Rep. CIPP : AL en qualité de représentant de la société CIPP, elle-même actionnaire minoritaire de MEDIA 6 Installation Mediapharm  
 Adm. : Administrateur

## 11. ACHAT ET REVENTE PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

La société MEDIA 6 a poursuivi la mise en œuvre au cours de l'exercice 2006 du programme de rachat d'actions propres qui avait été soumis aux suffrages de l'AG Mixte du 27 mars 2006 (publication le 8 mars 2006 du descriptif du programme de rachat d'actions auprès de l'AMF).

Les informations relatives aux négociations de titres MEDIA 6 intervenues au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2006 dans le cadre de ces opérations sont les suivantes :

		<b>Valeur historique des transactions</b>
Nombre d'actions achetées et inscrites au nom de MEDIA 6 S.A. au 30 septembre 2005	66 859 actions	527 058 €
Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice	31 185 actions	324 983 €
Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice	13 866 actions	146 744 €
Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice	32 500 actions	200 822 €
Variation du nombre d'actions détenues au cours de l'exercice	- 15 181 actions	-22 583 €
Nombre d'actions achetées et inscrites au nom de MEDIA 6 S.A. au 30 septembre 2006	51 678 actions	504 475 €
Cours net moyen d'achat de l'exercice	10,42 €	
Taux de frais de courtage	1,19 %	du montant brut des transactions
Montant des frais de courtage	2 091 €	
Valeur nominale unitaire des actions achetées	3,20 €	
Valeur nominale totale des actions achetées	165 370 €	
Fraction du capital représentée par les actions MEDIA 6 détenues	1,46 %	

La valeur nette des actions propres achetées au cours de l'exercice et dont il vient d'être question a été enregistrée à la rubrique titres de participation et valeurs mobilières de placement dans les comptes sociaux de la société MEDIA 6 S.A.. Elle est portée en diminution des fonds propres du Groupe en consolidation.

L'ensemble de ces rachats d'actions propres est désormais effectué dans le cadre général des objectifs qui ont été approuvés par l'AG Mixte des actionnaires du 27 mars 2006 et qui sont par ordre d'intérêt décroissant :

- ◆ animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action MEDIA 6 par un Prestataire de Services d'Investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- ◆ achat par MEDIA 6 S.A. pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- ◆ attribuer des actions de la société et des filiales du Groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achats d'actions, au titre d'un plan d'épargne entreprise, ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés en fonction de leurs performances dans l'application des dispositions des articles L. 255-197-1 et suivants du Code de Commerce ;
- ◆ annulation des titres, sous réserve de l'adoption par une assemblée générale extraordinaire d'une résolution ayant pour objet d'autoriser cette annulation.

Sur le solde de 51 678 actions détenues par MEDIA 6 au 30 septembre 2006, 40 158 ont fait l'objet de plans d'options d'achats d'actions attribués par le Conseil d'Administration en 2004 et 2005, soit un solde effectivement disponible à cette date de 11 520 actions.

## 12. ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION MEDIA 6

Le cours moyen de l'action s'est établi à un niveau moyen de 9,91 € au cours de l'exercice 2006 contre 10,46 € pour l'exercice 2005 avec un volume moyen de transactions mensuelles de 12 773 titres à rapprocher des 33 273 titres échangés en moyenne au cours des 12 mois de l'année précédente.

Mois		Cours moyen de clôture		Nombre de titres échangés au cours du mois	
		Exercice clos le 30/09/2005	Exercice clos le 30/09/2006	Exercice 2005	Exercice 2006
Octobre	2004-2005	8,23 €	10,93 €	7 531	11 840
Novembre	2004-2005	8,98 €	9,94 €	15 969	13 036
Décembre	2004-2005	9,36 €	10,28 €	18 716	17 428
Janvier	2005-2006	11,56 €	11,09 €	92 559	34 514
Février	2005-2006	12,34 €	11,07 €	21 063	18 008
Mars	2005-2006	11,27 €	10,60 €	40 192	11 376
Avril	2005-2006	10,44 €	10,69 €	32 458	8 959
Mai	2005-2006	9,97 €	10,06 €	8 361	20 160
Juin	2005-2006	9,57 €	9,21 €	36 236	4 433
Juillet	2005-2006	11,21 €	8,64 €	75 190	3 381
Août	2005-2006	11,52 €	8,34 €	25 146	3 932
Septembre	2005-2006	11,11 €	8,08 €	25 859	6 214
<b>Moyenne</b>		<b>10,46 €</b>	<b>9,91 €</b>	<b>33 273</b>	<b>12 773</b>

La capitalisation boursière de MEDIA 6 S.A. établie sur la base du cours moyen de 9,91 € pour 3 478 322 actions (3 530 000 actions composant le capital sous déduction de 51 678 actions détenues en propre au 30 septembre 2006) ressort à 34 470 K€, ce qui représente une valeur inférieure de 3 822 K€ par rapport aux capitaux propres du Groupe au 30 septembre 2006 (38 292 K€).

## 13. RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

A la date du 30 novembre 2006 la répartition du capital entre les principaux actionnaires se présentait de la manière suivante :

Actionnaires	Nombre d'actionnaires	% du capital	Nombre de titres	Droits de vote	% des droits de vote
<b>Actionnariat majoritaire :</b>					
SARL VASCO	1	49,37 %	1 742 600	1 742 600	39,27 %
Famille VASSEUR	6	17,77 %	627 369	1 254 738	28,28 %
<b>Sous-total famille VASSEUR</b>	<b>7</b>	<b>67,14 %</b>	<b>2 369 969</b>	<b>2 997 338</b>	<b>67,55 %</b>
<b>MEDIA 6 S.A. auto-détention</b>	<b>Neutralisé</b>	<b>1,53 %</b>	<b>54 143</b>	<b>Neutralisé</b>	<b>Néant</b>
<b>Actionnariat public significatif :</b>					
SIPAREX SMALL CAP VALUE	1	5,87 %	207 167	207 167	4,67 %
OPTI GESTION	1	5,46 %	192 807	192 807	4,35 %
JP FAUCHER	1	2,94 %	103 680	207 360	4,67 %
Famille VEZZI	3	2,44 %	86 250	172 500	3,89 %
<b>Sous-total actionnariat majoritaire et public significatif</b>	<b>13</b>	<b>85,38 %</b>	<b>3 014 016</b>	<b>3 777 172</b>	<b>85,13 %</b>
<b>Autre actionnariat public</b>	<b>807</b>	<b>14,62 %</b>	<b>515 984</b>	<b>660 024</b>	<b>14,87 %</b>
<b>Sous-total actionnariat public</b>	<b>813</b>	<b>31,33 %</b>	<b>1 105 888</b>	<b>1 439 858</b>	<b>32,45 %</b>
<b>Total</b>	<b>820</b>	<b>100,00 %</b>	<b>3 530 000</b>	<b>4 437 196</b>	<b>100,00 %</b>

Le nombre d'actionnaires de MEDIA 6 s'analyse comme suit :

Actionnaires nominatifs	45
Actionnaire MEDIA 6 neutralisé	-
Actionnaires recensés suivant la procédure Euroclear TPI	775
<b>Nombre total d'actionnaires</b>	<b>820</b>

## 14. DIVIDENDES

Le Conseil d'Administration propose à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires, sur la base initiale de 3 530 000 actions composant le capital de distribuer un dividende d'un montant de 600 100 €, soit 26,1 % du résultat net des entreprises intégrées.

Le dividende par action sera donc de 0,17 €.

Conformément aux dispositions légales, le montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices est rappelé ci-après :

Dividendes versés	Dividende net	Avoir fiscal	Dividende total
30/09/2005	0,17 €	-	0,170 €
30/09/2004	0,12 €	-	0,120 €
30/09/2003	0,11 €	0,055 €	0,165 €

## 15. TABLEAU DES 5 DERNIERS EXERCICES DE MEDIA 6 S.A. (COMPTES SOCIAUX)

(en milliers d'euros)	30/09/2002	30/09/2003	30/09/2004	30/09/2005	30/09/2006
Capital	12 000	12 000	11 400	11 400	11 296
Nombre d'actions	3 750 000	3 750 000	3 562 500	3 562 500	3 530 000
Chiffre d'affaires	-	-	-	7 617	6 370
Résultat avant IS, dotations amortissements et provisions	1 142	(2 066)	4 199	2 582	2 317
Dotations nettes amortissements et provisions	(3 191)	(1 717)	(665)	2 127	2 477
Impôt sur les sociétés	1 184	620	147	(743)	270
<b>Résultat après impôt</b>	<b>(865)</b>	<b>(3 163)</b>	<b>3 681</b>	<b>3 966</b>	<b>5 064</b>
<b>Résultat distribué</b>	<b>225</b>	<b>387</b>	<b>427</b>	<b>606</b>	<b>600</b>
<b>Par actions (en euros)</b>					
<b>Résultat après impôt avant provisions</b>	<b>0,62</b>	<b>(0,39)</b>	<b>1,22</b>	<b>0,52</b>	<b>0,73</b>
<b>Résultat après impôt</b>	<b>(0,23)</b>	<b>(0,84)</b>	<b>1,03</b>	<b>1,11</b>	<b>1,43</b>
<b>Résultat distribué par action</b>	<b>0,06</b>	<b>0,11</b>	<b>0,12</b>	<b>0,17</b>	<b>0,17</b>
Personnel	Néant	Néant	Néant	36	32

Monsieur Bernard VASSEUR  
Président du Conseil d'Administration

# Comptes consolidés au 30 septembre 2006

## BILAN CONSOLIDÉ

### Actif

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes annexes	Septembre 2005	Septembre 2006
Ecarts d'acquisition	2.2	6 578	9 925
Autres immobilisations incorporelles	2.1	156	186
Immobilisations corporelles	2.3	28 255	29 840
Autres actifs financiers		129	100
Impôts différés (actifs)	3.7	162	152
<b>Total actifs non courants</b>		<b>35 280</b>	<b>40 203</b>
Stocks et en-cours	2.5	7 021	7 665
Clients et autres débiteurs	2.6	22 681	22 631
Créances d'impôt		123	1 028
Autres actifs courants	2.7	245	462
VMP et autres placements	2.8	5 749	7 768
Trésorerie (et équivalents de trésorerie)		1 268	1 128
<b>Total actifs courants</b>		<b>37 087</b>	<b>40 682</b>
<b>Total actif</b>		<b>72 367</b>	<b>80 885</b>

## Passif

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes annexes	Septembre 2005	Septembre 2006
Capital	2.9	11 400	11 296
Actions propres		(525)	(504)
Réserves de conversion		68	102
Réserves Groupe		22 070	24 604
Résultat de période		3 101	2 119
<b>Total Capitaux propres (Part du Groupe)</b>		<b>36 114</b>	<b>37 617</b>
Intérêts minoritaires		555	675
<b>Total des Capitaux propres</b>		<b>36 669</b>	<b>38 292</b>
Emprunts et dettes financières	2.10	2 253	4 711
Engagements envers le personnel	2.11	864	899
Autres provisions	2.11	1 070	950
Impôts différés (passifs)	3.7	5 458	5 532
Autres passifs long terme		88	1 532
<b>Total Passifs non courants</b>		<b>9 733</b>	<b>13 624</b>
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	2.10	1 153	1 175
Provisions (part à moins d'un an)	2.11	101	137
Fournisseurs et autres créditeurs	2.12	23 582	25 731
Dettes d'impôt		64	228
Autres passifs courants	2.13	1 065	1 698
<b>Total passifs courants</b>		<b>25 965</b>	<b>28 969</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>35 698</b>	<b>42 593</b>
<b>Total des capitaux propres et passifs</b>		<b>72 367</b>	<b>80 885</b>

## COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes annexes	Septembre 2005	Septembre 2006
<b>Chiffre d'affaires</b>	3.0	<b>80 024</b>	<b>73 418</b>
Autres produits de l'activité		235	102
Variation des stocks d'en-cours et produits finis		511	15
<b>Total activité</b>		<b>80 770</b>	<b>73 535</b>
Achats consommés		(34 104)	(31 267)
Charges externes		(8 396)	(7 622)
Charges de personnel	3.2	(27 019)	(25 775)
Impôts et taxes		(1 738)	(1 805)
Dotations nettes aux amortissements	3.3	(3 196)	(3 211)
Dotations nettes aux provisions	3.3	(464)	608
Autres produits et charges d'exploitation	3.4	(211)	(1 029)
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>5 642</b>	<b>3 434</b>
Autres produits et charges opérationnels	3.5	(63)	160
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>5 579</b>	<b>3 594</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		40	118
Coût de l'endettement financier brut		(159)	(222)
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	3.6	<b>(119)</b>	<b>(104)</b>
Autres produits et charges financiers		(78)	(32)
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>5 382</b>	<b>3 458</b>
Impôt sur les bénéfices	3.7	(2 205)	(1 215)
<b>Résultat après impôt</b>		<b>3 177</b>	<b>2 243</b>
Résultat des mises en équivalence			
<b>Résultat net total</b>		<b>3 177</b>	<b>2 243</b>
Part du Groupe		3 101	2 119
Part des minoritaires		76	124
<b>Résultat net par action (en euros calculé sur part du Groupe)</b>	3.8	<b>0,87</b>	<b>0,60</b>
<b>Résultat net dilué par action (en euros calculé sur part du Groupe)</b>	3.8	<b>0,88</b>	<b>0,60</b>

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

<i>(en milliers d'euros)</i>	Septembre 2005	Septembre 2006
<b>Résultat net total consolidé</b>	<b>3 177</b>	<b>2 243</b>
<b>Ajustements :</b>		
Elimination des amortissements et provisions	3 624	2 446
Elimination des résultats de cession et pertes/profits de dilution	(52)	624
Elimination des produits de dividendes	(1)	
Charges et produits calculés liés aux paiements en actions	19	26
<b>CAF après coût de l'endettement financier net et impôt</b>	<b>6 767</b>	<b>5 339</b>
Elimination de la charge (produit) d'impôt	2 205	1 215
Elimination du coût de l'endettement financier net	119	105
<b>CAF avant coût de l'endettement financier net et impôt</b>	<b>9 091</b>	<b>6 659</b>
Variation des stocks	(12)	(233)
Variation des créances d'exploitation	2 664	2 247
Variation des dettes d'exploitation	(661)	(492)
<b>Incidence de la variation du BFR</b>	<b>1 991</b>	<b>1 522</b>
Impôts payés	(1 910)	(1 949)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>	<b>9 172</b>	<b>6 232</b>
Incidence des variations de périmètre	(69)	(2 554)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(2 886)	(2 403)
Acquisition d'actifs financiers		(9)
Variation des prêts et avances consentis	(37)	(11)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	66	358
Cession d'actifs financiers	30	
Dividendes reçus	1	
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>(2 895)</b>	<b>(4 619)</b>
Augmentation / (Réduction) de capital		
Cession (acquisition) nette d'actions propres	(232)	(148)
Emission d'emprunts		2 422
Remboursements d'emprunts	(1 323)	(1 332)
Intérêts financiers nets versés	(135)	(104)
Dividendes payés aux actionnaires du Groupe	(420)	(592)
Dividendes payés aux minoritaires	(4)	(4)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>(2 114)</b>	<b>242</b>
Incidence de la variation des taux de change	39	6
<b>Variation de la trésorerie</b>	<b>4 202</b>	<b>1 861</b>
Trésorerie d'ouverture	2 787	6 989
<b>Trésorerie de clôture (*)</b>	<b>6 989</b>	<b>8 850</b>
(*) dont :		
<i>Titres de placement</i>	5 749	7 768
<i>Disponibilités</i>	1 268	1 128
<i>Concours bancaires</i>	(28)	(46)
<i>Trésorerie nette en fin de période</i>	6 989	8 850

## TABLEAUX DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Nombre d'actions	Capital	Réserves et résultats	Total capitaux propres	Contribution Groupe	Intérêts hors Groupe
<b>Au 30 septembre 2003</b>	<b>3 750 000</b>	<b>12 000</b>	<b>8 980</b>	<b>20 980</b>	<b>20 345</b>	<b>635</b>
Dividendes distribués par la société Mère			(387)	(387)	(387)	
Résultat net de l'exercice 2004			2 902	2 902	2 894	8
Elimination des actions propres			(276)	(276)	(276)	
Réduction de capital	(187 500)	(600)	600			
Autres variations (CRC 99-02)			78	78	95	(17)
<b>Au 30 septembre 2004 (CRC 99-02)</b>	<b>3 562 500</b>	<b>11 400</b>	<b>11 897</b>	<b>23 297</b>	<b>22 671</b>	<b>626</b>
Retraitement IFRS (note 4.2)			10 726	10 726	10 716	10
<b>Au 30 septembre 2004 (IFRS)</b>	<b>3 562 500</b>	<b>11 400</b>	<b>22 623</b>	<b>34 023</b>	<b>33 387</b>	<b>636</b>
Dividendes distribués par la société Mère			(420)	(420)	(420)	
Dividendes distribués par les filiales			(3)	(3)	1	(4)
Résultat net de l'exercice 2005			3 177	3 177	3 101	76
Elimination des actions propres			(236)	(236)	(236)	
Ecarts de conversion			147	147	134	13
Variations de périmètre			(75)	(75)	85	(160)
Stock options			19	19	19	
Autres variations			37	37	43	(6)
<b>Au 30 septembre 2005 (IFRS)</b>	<b>3 562 500</b>	<b>11 400</b>	<b>25 269</b>	<b>36 669</b>	<b>36 114</b>	<b>555</b>
Dividendes distribués par la société Mère			(592)	(592)	(592)	
Dividendes distribués par les filiales			(4)	(4)		(4)
Résultat net de l'exercice 2006			2 243	2 243	2 119	124
Elimination des actions propres			(185)	(185)	(185)	
Réduction de capital	(32 500)	(104)	104			
Ecarts de conversion			34	34	34	
Stock options			26	26	26	
Autres variations			101	101	101	
<b>Au 30 septembre 2006 (IFRS)</b>	<b>3 530 000</b>	<b>11 296</b>	<b>26 996</b>	<b>38 292</b>	<b>37 617</b>	<b>675</b>

# Annexe aux comptes consolidés

## PARTIE 1 : RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels consolidés du Groupe MEDIA 6 sont présentés et établis pour la première fois en application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, selon les normes comptables IFRS et leurs interprétations applicables au 30 septembre 2006 telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les premiers comptes publiés selon les normes IFRS sont ceux de l'exercice 2005/2006 présentés avec un comparatif au titre de l'exercice 2004/2005 établis selon le même référentiel.

Les impacts de la transition et les principales options de première application retenues sont détaillées dans la partie 4 de cette annexe.

Les comptes annuels consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 11 janvier 2007.

### Note 1.0 : Périmètre et méthode de consolidation

Tous les états financiers des sociétés du Groupe qui figurent dans le périmètre sont intégrés globalement, le Groupe y exerçant un contrôle exclusif.

Le périmètre d'intégration a évolué de la façon suivante au cours de l'exercice 2005 / 2006 :

- ◆ la société MEDIACOLOR FRANCE a été absorbée dans le cadre d'une transmission universelle de patrimoine par MEDIA 6 S.A., à effet du 1<sup>er</sup> octobre 2005 ;

- ◆ la société SIT (Stockage Installation Transport) a été intégrée au 1<sup>er</sup> octobre 2005 - activité en sommeil ;

- ◆ la société MEDIA 6 PRODUCTION LANNEMEZAN a été créée en septembre 2006 - pas d'activité.

Ces opérations n'affectent pas les comptes consolidés et la comparabilité des comptes annuels avec ceux des périodes précédentes.

- ◆ La société PRUGENT EBENISTERIE, développant une activité d'agencement de luxe, a été acquise par MEDIA 6 S.A. (100 % des actions) à compter du 1<sup>er</sup> juin 2006. La contribution pour l'exercice en cours représente 4 mois d'activité.

- ◆ La société CHRIS CRAFT, spécialisée dans l'installation de PLV, a été acquise par MEDIA 6 INTALLATION MEDIAPHARM (99.96 % des actions) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2006. La contribution pour l'exercice en cours représente 3 mois d'activité (dont 66,59 % part Groupe).

### PÉRIMÈTRE D'INTÉGRATION DU GROUPE MEDIA 6

Sociétés	Adresse	RCS	% d'intérêts
MEDIA 6 S.A.	75, rue de la Briche - 93200 Saint-Denis	311 833 693	Mère
<b>Sociétés de services</b>			
MEDIA 6 DESIGN	75, rue de la Briche - 93200 Saint-Denis	712 015 650	99,82%
MEDIA 6 INSTALLATION MEDIAPHARM	75, rue de la Briche - 93200 Saint-Denis	303 525 877	66,59%
MEDIA 6 AGENCEMENT	5, avenue des Bertaudières - 44680 Sainte-Pazanne	311 508 543	100,00%
CHRIS CRAFT	300, rue Fourny - 78530 Buc	394 882 161	66,59%
<b>Sociétés de production et de commercialisation</b>			
MEDIA 6 PRODUCTION CARTON	Lieu dit de l'Aiguillon - 60190 Francières	552 010 597	100,00%
MEDIA 6 PRODUCTION PLASTIQUE	ZI de l'écorcherie - 02460 La Ferté Milon	413 902 214	100,00%
MEDIA 6 PRODUCTION METAL	15, rue Auguste Villy - 69550 Amplepuis	484 325 618	100,00%
MEDIA 6 PRODUCTION BOIS	5, avenue des Bertaudières - 44680 Sainte-Pazanne	484 253 695	100,00%
ALDIGE	ZI de la Seiglerie - 44270 Machecoul	484 245 295	100,00%
PRUGENT EBENISTERIE	ZI Peyrehitte - 65300 Lannemezan	347 741 167	100,00%
MEDIACOLOR SPAIN	7 Carrasco I Formiguera - 08302 Mataro (Espagne)		99,92%
MEDIACOLOR CHILE	Consul Poinset 4546 - Quinta normal Santiago (Chili)		99,91%
COLORMEDIA CZ	Cerpadlova 4 - 190 00 Praha 9 (République Tchèque)		100,00%

## PÉRIMÈTRE D'INTÉGRATION DU GROUPE MEDIA 6 (Suite)

Sociétés	Adresse	RCS	% d'intérêts
<b>Sociétés à vocation immobilière</b>			
LA HOTTE IMMOBILIERE (SCI)	ZI de l'écorcherie - 02460 La Ferté Milon	775 546 351	99,17%
MEDIASIXTE (SCI)	75, rue de la Briche - 93200 Saint-Denis	342 002 276	100,00%
QUAI DE SEINE (SCI)	75, rue de la Briche - 93200 Saint-Denis	393 847 140	100,00%
MEDIASIXTE METAL	15, rue Auguste Villy - 69550 Amplepuis	727 380 230	100,00%
MEDIASIXTE BOIS	5, avenue des Bertaudières - 44680 Sainte-Pazanne	378 519 433	100,00%
MEDIASIXTE ALDIGE	ZI de la Seiglerie - 44270 Machecoul	412 229 957	100,00%
MEDIASIXTE CZ	Cerpadlova 4 - 190 00 Praha 9 (République Tchèque)		100,00%
<b>Sociétés sans activité ou en sommeil</b>			
SIT (en sommeil)	75, rue de la Briche - 93200 Saint-Denis	347 574 493	100,00%
COULEUR 6 INC (en sommeil)	1819, boulevard René Levesque Ouest Bureau 300, Montréal, Québec H3H2P5 Canada		100,00%
MEDIA 6 PRODUCTION LANNEMEZAN (sans activité)	75, rue de la Briche - 93200 Saint-Denis	492 148 101	100,00%

## PARTIE 2 : NOTES ANNEXES AU BILAN

### Note 2.0 : Conversion des états financiers et des opérations en devises

Les comptes des sociétés étrangères (bilan et compte de résultat) ont été convertis au cours de change historique pour les capitaux propres, au cours de clôture en vigueur au 30 septembre 2006 pour les autres postes du bilan et au cours moyen annuel pour le compte de résultat. Cette évaluation des comptes financiers s'est traduite par la comptabilisation d'un écart de conversion en augmentation des capitaux propres part du Groupe de 35 K€.

Pour les sociétés françaises, il n'existe pas de risque de change dans la mesure où la totalité des achats et des ventes sont effectués en euros, le chiffre d'affaires à l'export étant lui-même réalisé en euros.

### Note 2.1 : Autres immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	30/09/2005	+	-	30/09/2006
Valeur brute	1 226	259	(44)	1 441
Amortissements et dépréciations	(1 070)	(189)	4	(1 255)
<b>Total</b>	<b>156</b>	<b>70</b>	<b>(40)</b>	<b>186</b>

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement composées de logiciels, amortis linéairement sur 36 mois.

## Note 2.2 : Écarts d'acquisition

(en milliers d'euros) Sociétés	Montant net au 30/09/2005	Montant net au 30/09/2006
MEDIA 6 PRODUCTION CARTON	1 171	1 171
MEDIA 6 DESIGN	1 530	1 530
MEDIA 6 PRODUCTION BOIS	1 952	1 952
MEDIA 6 INSTALLATION MEDIAPHARM	302	302
MEDIA 6 PRODUCTION PLASTIQUE	912	912
COLORMEDIA	279	279
MEDIACOLOR SPAIN	432	432
CHRIS CRAFT		430
PRUGENT EBENISTERIE		2 917
<b>Total</b>	<b>6 578</b>	<b>9 925</b>

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition de titres de sociétés consolidées, et la part du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiés à cette date.

En IFRS, les écarts d'acquisition ne sont plus amortis mais font l'objet de tests annuels de perte de valeur. L'amortissement constaté en normes françaises est donc annulé.

Lors du réexamen annuel de l'ensemble des écarts d'acquisition, il n'a été apporté aucun correctif à la valorisation des écarts d'acquisition résiduels tels que calculés au 30 septembre 2006 (voir note 2.4).

## Note 2.3 : Immobilisations corporelles

### Méthode

En dehors des constructions et agencements des bâtiments d'exploitation en pleine propriété ou en crédit-bail des entités françaises qui ont été évalués à la juste valeur au 1<sup>er</sup> octobre 2004 sur la base d'une expertise conduite par un cabinet indépendant reconnu, les immobilisations sont évaluées initialement à leur coût, diminué ensuite du cumul des amortissements et des dépréciations. Les amortissements retenus sont linéaires pour l'ensemble des actifs.

Les principales durées d'utilisation sont :

Postes de l'Actif	Durée
Constructions :	
• Gros œuvre, structure	de 15 à 60 ans
• Toiture et couverture	de 5 à 40 ans
• Agencements	de 2 à 10 ans
Machines	de 5 à 10 ans
Autres	de 3 à 5 ans

## Variation des immobilisations corporelles

### IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/09/2005	Acquisitions	Cessions	30/09/2006
<b>Valeurs brutes</b>				
Terrains	674	45	(9)	710
Constructions	19 389	2 530	(393)	21 526
Matériel et outillage	17 314	2 344	(1 206)	18 452
Autres immobilisations corporelles	7 745	873	(400)	8 218
Immobilisations corporelles en cours		171		171
Avances et acomptes				
<b>Total valeurs brutes</b>	<b>45 122</b>	<b>5 963</b>	<b>(2 008)</b>	<b>49 077</b>
<b>Amortissements et dépréciations</b>				
Terrains	(51)	(3)		(54)
Constructions	(829)	(1 429)	551	(1 707)
Matériel et outillage	(10 390)	(2 197)	1 179	(11 408)
Autres immobilisations corporelles	(5 597)	(809)	338	(6 068)
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Total amortissements et dépréciations</b>	<b>(16 867)</b>	<b>(4 438)</b>	<b>2 068</b>	<b>(19 237)</b>
<b>Valeurs nettes</b>				
Terrains	623			656
Constructions	18 560			19 819
Matériel et outillage	6 924			7 044
Autres immobilisations corporelles	2 148			2 150
Immobilisations corporelles en cours				171
Avances et acomptes				
<b>Total valeurs nettes</b>	<b>28 255</b>			<b>29 840</b>

### Crédit-bail

Les biens en crédit-bail font l'objet d'un retraitement et ont été portés dans les comptes d'actifs correspondants comme s'ils avaient été acquis en pleine propriété, le solde restant dû ayant été porté au passif. Les loyers ont été ventilés entre les postes de dotations aux amortissements et de frais financiers. Les principaux contrats en cours concernent les locaux et des matériels industriels des sociétés MEDIASIXTE ALDIGE, MEDIASIXTE BOIS, MEDIASIXTE METAL et PRUGENT EBENISTERIE.

### IMMOBILISATIONS EN CRÉDIT-BAIL

<i>(en milliers d'euros)</i>	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements		Valeurs nettes au 30/09/2006
		Exercice	Cumul	
Terrains	109			109
Constructions	5 447	(272)	(2 322)	3 125
Autres immobilisations corporelles	154	(1)	(153)	1
<b>Totaux</b>	<b>5 710</b>	<b>(273)</b>	<b>(2 475)</b>	<b>3 235</b>

## ENGAGEMENTS DE CRÉDIT-BAIL

(en milliers d'euros)	Redevances payées		Redevances à payer	Prix d'achat résiduel
	Exercice	Cumul	Total	
Terrains et constructions	367	2 350	3 169	
<b>Totaux</b>	<b>367</b>	<b>2 350</b>	<b>3 169</b>	

## ENGAGEMENTS DE CRÉDIT-BAIL

(en milliers d'euros)	Redevances à payer			Total
	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	
Terrains et constructions	414	1 624	1 131	3 169
<b>Totaux</b>	<b>414</b>	<b>1 624</b>	<b>1 131</b>	<b>3 169</b>

### Note 2.4 : Tests de valorisation des actifs immobilisés

Des tests de valorisation sont pratiqués pour les actifs immobilisés corporels et incorporels dès lors qu'un indice de perte potentielle de valeur existe, et au moins une fois par an pour les actifs incorporels à durée de vie indéfinie, principalement les écarts d'acquisition. Lorsque la valeur nette comptable de ces actifs devient supérieure au montant le plus élevé de leur valeur d'utilité ou de cession, une dépréciation est enregistrée, du montant de la différence.

La valeur d'utilité est fondée sur les flux de trésorerie futurs actualisés qui seront générés par ces actifs (valeur des free cash flows actualisés sur 5 ans au taux de 8 %, valeur finale égale à la rente du dernier free cash flow actualisé à l'infini avec ou sans croissance). Le prix de cession de l'actif est déterminé par référence à des transactions similaires récentes ou des évaluations réalisées par des experts indépendants dans une perspective de cession.

Les données utilisées dans le cadre de la méthode des flux de trésorerie prévisionnels actualisés proviennent des budgets annuels et plans pluriannuels établis par la Direction du Groupe.

Aucune dépréciation n'a été constatée au 30 septembre 2006.

### Note 2.5 : Stocks et en-cours

Les stocks de matières premières, marchandises et en-cours sont évalués selon la méthode du premier entré, premier sorti. Les critères retenus pour déprécier les stocks sont ceux couramment admis et une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur de réalisation devient inférieure au coût de revient enregistré.

Les en-cours sont valorisés en fonction de l'avancement de chacune des affaires. La valorisation est établie sur la base des coûts directs de production.

La société conçoit et fabrique des produits spécifiques pour chacun de ses clients. Il n'existe donc pas de « catalogue produits » ni de « tarif produits » remis aux clients. Chaque marché est négocié sous forme d'appel d'offres en tenant compte du prix des matières premières au moment de la négociation avec le client. Le prix remis au client est garanti pour une période équivalente à la garantie de prix fournie par les fournisseurs. Il n'existe donc pas de risque prix matière.

### Évolution des stocks et en-cours de production

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/09/2005	30/09/2006
Matières premières	1 937	2 458
En-cours de production	2 319	1 941
Produits finis	3 174	3 612
Marchandises	21	
<b>Total stocks bruts</b>	<b>7 451</b>	<b>8 011</b>
Matières premières	(109)	(131)
En-cours de production	(13)	(53)
Produits finis	(308)	(162)
Marchandises		
<b>Total dépréciations</b>	<b>(430)</b>	<b>(346)</b>
<b>Total stocks nets</b>	<b>7 021</b>	<b>7 665</b>

### Note 2.6 : Créances clients et autres débiteurs

Les créances sont valorisées à leur juste valeur et sont à moins d'un an.

Une dépréciation ou perte de valeur est constatée dans le cas où un litige est identifié ou lorsqu'il existe un risque de survenance d'impayé.

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/09/2005	30/09/2006
Créances clients (brutes)	21 317	21 096
Dépréciations	(860)	(331)
<b>Créances clients (nettes)</b>	<b>20 457</b>	<b>20 765</b>
<b>Créances sur personnel et organismes sociaux</b>	<b>37</b>	<b>51</b>
<b>Créances fiscales</b>	<b>1 515</b>	<b>1 230</b>
Autres créances (brutes)	675	585
Dépréciations	(3)	
<b>Autres créances (nettes)</b>	<b>672</b>	<b>585</b>
<b>Total créances clients et autres débiteurs (nettes)</b>	<b>22 681</b>	<b>22 631</b>

### Note 2.7 : Autres actifs courants

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/09/2005	30/09/2006
Prêts et cautionnement à moins d'un an	22	23
Charges constatées d'avance	223	439
<b>Total autres actifs courants</b>		<b>245</b>

Les charges constatées d'avance sont des charges diverses de fonctionnement se rapportant à la période suivante.

## Note 2.8 : VMP et autres placements

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées initialement au coût d'acquisition, puis à chaque clôture à la juste valeur correspondant à la valeur de marché.

Toutes les valeurs mobilières de placement ont été classifiées en équivalents de trésorerie.

(en milliers d'euros)	30/09/2005	30/09/2006
Sicav et FCP monétaires	5 749	7 768
<b>Valeur comptable (évaluée à la valeur du marché)</b>	<b>5 749</b>	<b>7 768</b>

## Note 2.9 : Capitaux propres

Au 30 septembre 2006, le capital social de 11 296 K€ est composé de 3 530 000 actions d'une valeur nominale de 3,20 €, de même catégorie et entièrement libérées.

Pour la période, une réduction de capital a été effectuée au 1<sup>er</sup> juin 2006 par l'annulation de 32 500 actions propres rachetées.

Dans le cadre du programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée Générale Mixte du 27 mars 2006, supervisé par l'AMF en date du 7 mars 2006, la société MEDIA 6 détenait 51 678 actions en propre au 30 septembre 2006 comptabilisées en déduction des capitaux propres consolidés pour un montant de 504 K€.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration de MEDIA 6 S.A. a attribué au cours des exercices 2004 et 2005 des plans d'options d'achats d'actions de la société à certains de ses salariés ou mandataires sociaux qui sont également mandataires sociaux dans d'autres filiales du Groupe.

Ces décisions sont conformes aux autorisations qui lui ont été accordées à cet effet par l'Assemblée Générale des actionnaires du 27 mars 2002 et celle du 29 août 2005. Ces autorisations sont par ailleurs conformes à la faculté qui en était par ailleurs ouverte au sein des finalités d'utilisation prévues par les programmes de rachats d'actions de MEDIA 6 S.A., supervisés par l'AMF, en vigueur au moment de l'attribution.

### PLANS D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

	Plan 2004	Plan 2005	Plan 2005 Prog. 2
Assemblée autorisant les plans d'options d'achat	27/03/2002	29/08/2005	29/08/2005
Conseil d'administration attribuant les plans d'options d'achat	24/03/2004	14/10/2005	08/12/2005
Nombre d'options d'achats attribuées :			
• aux mandataires sociaux	21 920	3 456	7 914
• aux salariés	5 760		1 108
<b>Nombre d'actions pouvant être achetées</b>	<b>27 680</b>	<b>3 456</b>	<b>9 022</b>
Point de départ de l'exercice possible des options	25/03/2008	15/10/2009	09/12/2009
Date d'expiration des options	24/03/2009	14/10/2010	08/12/2010
Prix d'exercice de l'option par action	6,28 €	10,49 €	9,16 €
Nombre d'options annulées	néant	néant	néant
Nombre d'options levées	néant	néant	néant
<b>Nombre d'options restantes au 30/09/2006</b>	<b>27 680</b>	<b>3 456</b>	<b>9 022</b>

L'avantage accordé aux salariés lors de l'attribution de stocks options, enregistré en complément de rémunération, en application de la norme IFRS 2, a été calculé suivant le modèle Black & Scholes. L'impact de ce calcul représente une charge avant impôt de -19 K€ au 30 septembre 2005 et de -26 K€ au 30 septembre 2006.

## Note 2.10 : Emprunts et dettes financières

L'endettement financier global (courant et non courant) a augmenté depuis le 30 septembre 2005, passant de 3 406 K€ à 5 886 K€.

Deux nouveaux contrats d'emprunts ont été conclus au cours de l'exercice pour un montant global de 5 000 K€ sur 7 ans destinés à accompagner nos opérations d'acquisition dont un n'a pas été encore utilisé pour 2 500 K€.

### Variation des emprunts et dettes financières

#### PART À PLUS D'UN AN

(en milliers d'euros)	30/09/2005	+	-	30/09/2006
Emprunts auprès d'établissements de crédit	306	2 739	(666)	2 379
Emprunts (crédit-bail)	1 832	803	(344)	2 291
Avances conditionnées	96		(55)	41
Autres emprunts et dettes assimilées	19		(19)	
<b>Total part à plus d'un an</b>	<b>2 253</b>	<b>3 542</b>	<b>(1 084)</b>	<b>4 711</b>

#### PART À MOINS D'UN AN

(en milliers d'euros)	30/09/2005	+	-	30/09/2006
Emprunts auprès d'établissements de crédit	847	768	(847)	768
Emprunts (crédit-bail)	269	354	(303)	320
Avances conditionnées		27		27
Concours bancaires	28	18		46
Autres emprunts et dettes assimilées	4	3		7
Intérêts courus sur emprunts	5	2		7
<b>Total part à moins d'un an</b>	<b>1 153</b>	<b>1 172</b>	<b>(1 150)</b>	<b>1 175</b>

Les concours bancaires court terme d'exploitation de 46 K€ doivent être rapprochés des disponibilités inscrites à l'actif pour 1 128 K€ et des valeurs mobilières de placement, soit 7 768 K€, afin d'apprécier la trésorerie nette court terme positive de 8 850 K€ du Groupe à la clôture de l'exercice.

### Risques de taux et risques de change

Risques de taux d'intérêt : les emprunts du Groupe sont soit à taux variables indexés sur l'Euribor 3 mois, soit à taux fixe. Ces risques de taux ne font l'objet d'aucune couverture.

Risques de change : le Groupe MEDIA 6 est peu exposé aux risques de change compte tenu de la prépondérance de l'euro dans les volumes d'achats et de ventes. Les filiales qui sont localisées en dehors de la zone euro - MEDIACOLOR CHILE, COLORMEDIA CZ - et qui peuvent être amenées à enregistrer à l'échelle locale des écarts de change non négligeables demeurent toutefois non significatives de ce point de vue à l'échelle du Groupe.

### Information sur les clauses dites de défaut au sein des contrats d'emprunt

Par principe, au sein du Groupe, les emprunts auprès des établissements de crédit sont contractés par MEDIA 6 S.A..

Les seules exceptions concernent des reliquats d'emprunts qui ont été souscrits par certaines filiales préalablement à leur acquisition par MEDIA 6 S.A..

Les banques insèrent habituellement dans leurs contrats des clauses dites de défaut qui en cas d'évolution défavorable de certains ratios financiers peuvent entraîner notamment une accélération de l'exigibilité du passif financier concerné ou une augmentation du coût du financement supporté par l'emprunteur.

## Clauses de défaut relatives aux emprunts MEDIA 6 S.A. auprès des établissements de crédit

	Encours résiduel utilisable ou utilisé au 30/09/2006	Échéance	Clauses de défaut en cas d'évolution défavorable de certains ratios financiers
<b>Emprunts à moyen terme - Conditions initiales :</b>			
Emprunt 1 500 K€ Souscrit en juin 2002 Durée : 5 ans Taux : 3,41 %	244 K€	12/06/2007	Néant.
Emprunt 2 500 K€ Souscrit en juin 2006 Durée : 7 ans Taux : 3,70 %	2 421 K€	10/06/2013	Exigibilité anticipée si non respect des conditions suivantes sur la base des comptes consolidés annuels : <ul style="list-style-type: none"> <li>• fonds propres supérieurs ou égaux à 24 000 K€</li> <li>• <math>\frac{\text{total des dettes à moyen et long terme + crédit-bail retraité}}{\text{fonds propres}} &lt; 1</math></li> <li>• <math>\frac{\text{total des dettes à moyen et long terme + crédit-bail retraité}}{\text{CAF}} &lt; 4</math></li> <li>• <math>\frac{\text{frais financiers (corrigés du crédit-bail)}}{\text{EBE}} &lt; 30\%</math></li> </ul>
<b>Sous-total</b>	<b>2 665 K€</b>		
<b>Emprunts mobilisables par billets :</b>			
Emprunt 762 K€ Souscrit en octobre 2001 Durée : 7 ans Taux Euribor 3 mois + 0,55 %	244 K€ Non utilisé	30/10/2008	Exigibilité anticipée si le total des dettes de l'emprunteur à moyen et long terme ne reste pas inférieur à : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 50 % des fonds propres,</li> <li>• 3 années de capacité d'autofinancement (résultat net + amortissements).</li> </ul>
Emprunt 2 500 K€ Souscrit en mai 2006 Durée : 7 ans Taux Euribor 3 mois + 0,35 %	2 410 K€ Non utilisé	22/02/2013	Exigibilité anticipée si non respect des conditions suivantes sur la base des comptes consolidés annuels : <ul style="list-style-type: none"> <li>• fonds propres supérieurs ou égaux à 24 000 K€</li> <li>• <math>\frac{\text{total des dettes à moyen et long terme + crédit-bail retraité}}{\text{fonds propres}} &lt; 1</math></li> <li>• <math>\frac{\text{total des dettes à moyen et long terme + crédit-bail retraité}}{\text{CAF}} &lt; 4</math></li> <li>• <math>\frac{\text{frais financiers (corrigés du crédit-bail)}}{\text{EBE}} &lt; 30\%</math></li> </ul>
<b>Sous-total</b>	<b>2 654 K€</b> Non utilisé		
<b>Total général</b>	<b>2 665 K€</b>		

L'examen de ces clauses de défaut et des conditions de leur application détaillées ci-dessus ne fait pas apparaître de probabilité d'occurrence des faits générateurs propres à chacune d'entre elles à la clôture des comptes au 30 septembre 2006.

### Note 2.11 : Engagements envers le personnel et autres provisions

#### Indemnités de départ à la retraite

Les indemnités de départ à la retraite sont provisionnées dans les conditions suivantes :

Salariés concernés	Tous les salariés en CDI
Date départ à la retraite	60 ans pour les non cadres 65 ans pour les cadres
Base	Indemnité conventionnelle de départ en retraite
Probabilité de présence à l'âge de départ en retraite	Jusqu'à 40 ans d'âge : de 1,5 % à 15 % ; de 41 ans à 50 ans d'âge : de 18 % à 45 % ; de 51 ans à 60 ans d'âge : de 50 % à 100 %
Taux moyen revalorisation des salaires	1 %
Taux moyen charges soc. patronales	45 %
Actualisation	3,89 % au 30/09/2005 et 4,41 % au 30/09/2006

Cette provision est destinée à faire face aux engagements correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ en retraite. Elle résulte d'un calcul effectué selon la méthode des unités de crédit projetées prenant en compte l'ancienneté, l'espérance de vie et le taux de rotation du personnel, ainsi que des hypothèses de revalorisation et d'actualisation.

A partir de ces hypothèses, l'impact annuel enregistré en résultat courant se décompose comme suit :

- coût des services rendus : – 106 K€,
  - coût financier : – 35 K€,
  - impact des écarts actuariels : 147 K€,
- soit au total, un produit de 6 K€.

Aucune provision n'a été constituée pour les filiales chilienne, espagnole et tchèque, ces dernières n'ayant aucune obligation légale ou constructive en la matière.

## Variation des engagements envers le personnel et autres provisions

### ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

(en milliers d'euros)	30/09/2005	+	-	30/09/2006
Provisions indemnités de départ à la retraite	864	123	(88)	899
<b>Total engagements envers le personnel</b>	<b>864</b>	<b>123</b>	<b>(88)</b>	<b>899</b>

### AUTRES PROVISIONS

(en milliers d'euros)	30/09/2005	Augmentation Dotation	Diminution		30/09/2006
			Utilisation	Reprise	
Provisions pour litiges	139	46	(48)		137
Provisions pour risques sociaux	931	132	(250)		813
<b>Sous-total (&gt; 1 an)</b>	<b>1 070</b>	<b>178</b>	<b>(298)</b>		<b>950</b>
Provisions pour litiges (< 1 an)	16	16	(5)		27
Provisions pour restructuration (< 1 an)	85	110	(85)		110
<b>Sous-total (&lt; 1 an)</b>	<b>101</b>	<b>126</b>	<b>(90)</b>		<b>137</b>
<b>Total autres provisions</b>	<b>1 171</b>	<b>304</b>	<b>(388)</b>		<b>1 087</b>

### Note 2.12 : Dettes fournisseurs et autres créditeurs

Les dettes fournisseurs et des autres créditeurs sont à moins d'un an.

(en milliers d'euros)	30/09/2005	30/09/2006
Fournisseurs	14 978	16 119
Dettes sur acquisitions d'actifs	39	859
Dettes sociales	4 719	5 005
Dettes fiscales	1 219	1 895
Compte courant	67	
Dividendes à payer	5	5
Autres dettes	2 555	1 848
<b>Total dettes fournisseurs et autres créditeurs</b>	<b>23 582</b>	<b>25 731</b>

### Note 2.13 : Autres passifs courants

(en milliers d'euros)	30/09/2005	30/09/2006
Produits constatés d'avance	1 065	1 698
<b>Total autres passifs courants</b>	<b>1 065</b>	<b>1 698</b>

## PARTIE 3 : NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RÉSULTAT

Le premier niveau d'information sectorielle est le secteur d'activité.  
Le second niveau d'information sectorielle est le secteur géographique.

### Note 3.0 : Chiffre d'affaires

#### Répartition du chiffre d'affaires par secteurs d'activités

Les principes de classement des différentes activités du Groupe par secteurs sont les suivants :

- ◆ le secteur Production qui regroupe les activités :
  - Carton,
  - Plastique,
  - Métal,
  - Bois,
  - Mèches et mèches ;
- ◆ le secteur Services qui regroupe les activités :
  - Création,
  - Installation et pharmacie,
  - Agencement de mobilier commercial multi matériaux
  - Divers (s'il y a lieu).

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/09/2005	30/09/2006
Secteur Production	48 027	40 689
Secteur Services	31 997	32 729
<b>Total</b>	<b>80 024</b>	<b>73 418</b>

#### Répartition du chiffre d'affaires par secteurs géographiques

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/09/2005	30/09/2006
France	73 435	66 971
Europe (hors France)	5 152	5 274
Reste du monde	1 437	1 173
<b>Total</b>	<b>80 024</b>	<b>73 418</b>

### Note 3.1 : Résultats par secteurs d'activité

#### Résultat opérationnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/09/2005	30/09/2006
Secteur Production	3 107	660
Secteur Services	2 472	2 934
<b>Total</b>	<b>5 579</b>	<b>3 594</b>

#### Résultat nets

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/09/2005	30/09/2006
Secteur Production	2 390	(254)
Secteur Services	787	2 497
<b>Total</b>	<b>3 177</b>	<b>2 243</b>

### Note 3.2 : Charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/09/2005	30/09/2006
Salaires	(16 491)	(17 091)
Charges sociales	(6 291)	(6 315)
Frais d'intérim	(3 791)	(2 179)
Participation	(170)	(196)
Dotations nettes engagements de retraite	(276)	6
<b>Total</b>	<b>(27 019)</b>	<b>(25 775)</b>

### Note 3.3 : Dotations nettes aux amortissements et provisions

#### DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/09/2005	30/09/2006
Dotations nettes amortissements des immobilisations incorporelles	(137)	(120)
Dotations nettes amortissements des immobilisations corporelles	(3 059)	(3 091)
<b>Dotations nettes aux amortissements des immobilisations</b>	<b>(3 196)</b>	<b>(3 211)</b>

#### DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/09/2005	30/09/2006
Dotations nettes aux provisions pour litiges salariaux	(198)	129
Dotations nettes aux provisions pour autres litiges	113	(9)
Dépréciations nettes des actifs courants	(379)	488
<b>Dotations nettes aux provisions</b>	<b>(464)</b>	<b>608</b>

### Note 3.4 : Autres produits et charges d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/09/2005	30/09/2006
Subventions d'exploitation	10	25
Subventions d'investissement	16	28
Autres charges d'exploitation	(237)	(1 082)
<b>Total autres produits et charges d'exploitation</b>	<b>(211)</b>	<b>(1 029)</b>

Au 30 septembre 2006, la charge consolidée relative aux honoraires des Commissaires aux Comptes intervenant pour l'ensemble des filiales du Groupe (y compris la consolidation) s'élevait à -276 K€.

### Note 3.5 : Autres produits et charges opérationnels

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/09/2005	30/09/2006
Cessions d'immobilisations incorporelles		(13)
Cessions d'immobilisations corporelles	24	58
Transferts de charges	75	74
Dotation aux provisions pour charges exceptionnelles	(77)	(115)
Charges et produits exceptionnels	(85)	156
<b>Total autres produits et charges opérationnels</b>	<b>(63)</b>	<b>160</b>

### Note 3.6 : Coût de l'endettement financier net

La gestion de trésorerie est centralisée par la holding MEDIA 6 S.A.. Chaque filiale dispose d'un compte courant rémunéré en fonction du taux du marché sur lequel MEDIA 6 S.A. place ses excédents et approvisionne ses insuffisances (sauf pour les emprunts antérieurement conclus par les entreprises nouvellement rachetées). Seul l'excédent global de trésorerie (ou l'insuffisance globale) est placé ou emprunté par la holding sur le marché.

### Note 3.7 : Impôt sur les bénéfices

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/09/2005	30/09/2006
Impôt sur les résultats	(1 858)	(1 156)
Impôts différés	(347)	(59)
<b>Total impôt sur les bénéfices</b>	<b>(2 205)</b>	<b>(1 215)</b>

L'impôt sur les résultats des sociétés françaises a été comptabilisé au 30/09/2006 au taux de 33,33 % majoré de la contribution sociale de 3,3 % sur une partie de l'impôt société, soit un taux effectif global de 34,43 %.

L'impôt sur les résultats des sociétés étrangères a été comptabilisé au 30/09/2006 au taux en vigueur dans chacun des pays concernés.

Les impôts différés en consolidation résultent des retraitements et éliminations pratiqués, et des différences temporelles apparaissant entre les bases comptables et les bases fiscales. Ils sont évalués en utilisant les règles fiscales adoptées ou quasi-adoptées à la clôture.

Les impôts différés actifs s'élèvent à 152 K€ et les impôts différés passifs à 5 532 K€ ; la variation de l'impôt différé comptabilisée au compte de résultat annuel se traduit par une charge de - 59 K€.

#### IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/09/2005	30/09/2006
Différences temporelles (social vs fiscal)	185	116
Marge sur stocks	7	7
Amortissements dérogatoires	(32)	(15)
Activation de reports déficitaires	20	9
Réévaluation des constructions	41	21
Crédit-bail	(3)	(9)
Autres	(56)	23
<b>Total impôts différés actifs</b>	<b>162</b>	<b>152</b>

#### IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/09/2005	30/09/2006
Différences temporelles (social vs fiscal)	(332)	(363)
Marge sur stocks	(66)	(33)
Amortissements dérogatoires	973	1 079
Réévaluation des constructions	4 880	4 720
Crédit-bail	(61)	23
Activation des reports déficitaires		(17)
Provisions internes		96
Autres	64	27
<b>Total impôts différés passifs</b>	<b>5 458</b>	<b>5 532</b>

## Analyse et variation du taux de l'impôt sur les sociétés

### TAUX DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

(en milliers d'euros)	30/09/2005	30/09/2006
Profit net consolidé	3 177	2 243
Impôt sur les bénéfices	2 205	1 215
<b>Profit net consolidé avant impôt</b>	<b>5 382</b>	<b>3 458</b>
<b>Impôts sur les sociétés théorique</b>	<b>1 853</b>	<b>1 191</b>
<b>Taux d'imposition de droit commun</b>	<b>34,43 %</b>	<b>34,43 %</b>
Différences permanentes	485	(19)
Déficits reportables non activés	9	91
Ecarts de taux d'imposition	(142)	(48)
<b>Impôt sur les sociétés comptabilisé</b>	<b>2 205</b>	<b>1 215</b>
<b>Taux effectif d'imposition</b>	<b>40,97 %</b>	<b>35,14 %</b>

### Note 3.8: Résultat par action

Le résultat par action est calculé par rapport au résultat part du Groupe.

	30/09/2005	30/09/2006
Résultat net consolidé (part du Groupe, en K€)	3 101	2 119
Nombre moyen d'actions	3 562 500	3 530 000
<b>Résultat net par action de base</b>	<b>0,87</b>	<b>0,60</b>
Equivalents actions sur options de souscription	27 680	40 158
Elimination actions propres	(66 859)	(51 678)
Nombre moyen d'actions après effet des conversions potentielles	3 523 321	3 518 480
<b>Résultat net par action dilué</b>	<b>0,88</b>	<b>0,60</b>

### Note 3.9: Effectifs

Au 30/09/2006, le Groupe MEDIA 6 emploie 686 personnes dont :

- cadres / maîtrise 29 %
- ouvriers / employés 71 %

Les principes de classement des différentes activités du Groupe sont décrits en note 3.0.

Effectifs par secteurs d'activités	30/09/2005	30/09/2006
Secteur Production	645	591
Secteur Services	99	95
<b>Total Effectifs</b>	<b>744</b>	<b>686</b>

Il est rappelé que la répartition des effectifs par secteurs d'activités présentée ci-dessus, traduit une situation ponctuelle arrêtée au 30 septembre 2006. La variation d'activité au cours de l'exercice a corrélativement entraîné, spécialement en ce qui concerne le secteur production, un ajustement des effectifs. Le nombre de salariés n'a donc pas nécessairement été toujours le même au cours de la période écoulée.

## PARTIE 4 : IMPACT DU CHANGEMENT DE RÉFÉRENTIEL SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### Note 4.1 : Options liées au bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> octobre 2004

Pour sa première adoption des normes IFRS, le Groupe MEDIA 6 a utilisé les méthodes et options suivantes :

#### Regroupement d'entreprise

La norme IFRS 3 a été appliquée de manière prospective à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2004. Les regroupements d'entreprise ayant une date d'effet antérieure n'ont pas été retraités.

#### Immobilisations

Conformément à la possibilité offerte par la norme IFRS 1, la direction du Groupe a choisi d'évaluer ses bâtiments d'exploitation (constructions et agencements) détenues par les entités françaises, en pleine propriété ou en crédit-bail des entités françaises, à la juste valeur au 1<sup>er</sup> octobre 2004. A cet effet, chacun des sites concernés a fait l'objet d'une expertise spécifique conduite par un cabinet indépendant reconnu.

Les valeurs vénales ainsi établies constituent les nouvelles valeurs brutes au bilan d'ouverture IFRS et les futures bases d'amortissement. Sur la base d'une analyse technique des bâtiments réalisée par le même cabinet d'expertise, la nouvelle valeur brute de chacun des bâtiments a été ventilée en trois composants : gros œuvre, toiture et couverture, ouvrants et agencements.

La Direction estime que leur amortissement doit être pratiqué, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2004, en tenant compte d'une valeur résiduelle nulle, selon le mode linéaire, sur les durées d'utilité résiduelles par bâtiment et composant, établies par le cabinet d'expertise. Celles-ci sont comprises dans les intervalles indiqués ci-après :

- gros œuvre de 15 à 60 ans,
- toiture et couverture de 5 à 40 ans,
- ouvrants et agencements de 2 à 10 ans.

Les autres immobilisations corporelles sont évaluées sur base de la valeur historique soit à la date de leur mise en service, soit à leur date d'entrée dans le Groupe.

Les amortissements ont été recalculés en tenant compte de la durée d'utilité selon le mode linéaire, de façon rétrospective, et sans tenir compte de valeurs résiduelles.

#### Stock-options

Les plans d'options d'achat d'actions octroyés par le Groupe à certains de ses salariés et dirigeants ont été retraités conformément à IFRS 2 de manière totalement rétrospective (modèle de valorisation Black & Scholes). La norme requiert la constatation en résultat par contrepartie des réserves d'une charge équivalente au montant des services rendus par les bénéficiaires de stocks options.

#### Avantages au personnel

Au regard de la norme IAS 19, les indemnités de départ en retraite dues par le Groupe en application des dispositions légales ont été recalculées en prenant en compte les hypothèses actuarielles requises : revalorisation salariale, incidence des charges sociales, taux d'actualisation fondé sur les obligations de 1<sup>ère</sup> catégorie.

#### Instruments financiers

Du fait du peu de retraitements nécessités par l'application des normes IAS 32 et IAS 39, le Groupe a décidé d'appliquer ces normes dès le 1<sup>er</sup> octobre 2005.

#### Impôts différés

Les impôts différés constatés correspondent aux effets des ajustements IFRS comptabilisés.

Les impacts de ces retraitements sur la situation nette (Part du Groupe) au 30 septembre 2005, le compte de résultat au 30 septembre 2005 et le bilan au 30 septembre 2005 sont indiqués dans les tableaux ci-après.

#### Note 4.2 : Situation nette consolidée au 1<sup>er</sup> octobre 2004

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>01/10/2004</b>
<b>Situation nette consolidée part du Groupe en normes françaises au 1<sup>er</sup> octobre 2004</b>	<b>22 671</b>
Réévaluation des constructions	14 294
Retraitement des immobilisations incorporelles	62
Retraitement des immobilisations corporelles	2 327
Retraitement des engagements de retraite	(113)
Retraitement des avances conditionnées sur crédit-bail	131
Impôts différés	(5 949)
Autres retraitements	(36)
<b>Situation nette consolidée part du Groupe en normes IFRS au 1<sup>er</sup> octobre 2004</b>	<b>33 387</b>

#### Note 4.3 : Situation nette consolidée au 30 septembre 2005

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30/09/2005</b>
<b>Situation nette consolidée Part du Groupe en normes françaises au 30 septembre 2005</b>	<b>24 716</b>
Réévaluation des constructions	14 054
Retraitement des immobilisations incorporelles	647
Retraitement des immobilisations corporelles	2 804
Retraitement des engagements de retraite	(323)
Retraitement des avances conditionnées sur crédit-bail	55
Impôts différés	(5 855)
Autres retraitements	16
<b>Situation nette consolidée Part du Groupe en normes IFRS au 30 septembre 2005</b>	<b>36 114</b>

#### Note 4.4 : Résultats comparés CRC 99-02/IFRS au 30 septembre 2005

(en milliers d'euros)

	30/09/2005 Normes françaises	Retraitement IFRS	30/09/2005 Normes IFRS
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>80 024</b>		<b>80 024</b>
Autres produits de l'activité	235		235
Variation des stocks d'en-cours et produits finis	511		511
<b>Total Activité</b>	<b>80 770</b>		<b>80 770</b>
Achats consommés	(34 104)		(34 104)
Charges externes	(8 396)		(8 396)
Charges de personnel	(26 790)	(229)	(27 019)
Impôts et taxes	(1 738)		(1 738)
Dotations nettes aux amortissements	(3 379)	183	(3 196)
Dotations nettes aux provisions	(1 099)	58	(1 041)
Autres produits et charges d'exploitation	414	(48)	366
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>5 678</b>	<b>(36)</b>	<b>5 642</b>
Résultat sur cession de participations consolidées			
Autres produits et charges opérationnels	(652)	589	(63)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>5 026</b>	<b>553</b>	<b>5 579</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	40		40
Coût de l'endettement financier brut	(131)	(28)	(159)
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>(91)</b>	<b>(28)</b>	<b>(119)</b>
Autres produits et charges financiers	(77)	(1)	(78)
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>4 858</b>	<b>524</b>	<b>5 382</b>
Impôt sur les bénéfices	(2 314)	109	(2 205)
<b>Résultat après impôt</b>	<b>2 544</b>	<b>633</b>	<b>3 177</b>
Résultat des mises en équivalence			
<b>Résultat net total</b>	<b>2 544</b>	<b>633</b>	<b>3 177</b>
Part du Groupe	2 468	633	3 101
Part des minoritaires	76		76
<b>Résultat par action (en euros sur Part du Groupe)</b>	<b>0,69</b>	<b>0,18</b>	<b>0,87</b>
<b>Résultat dilué par action (en euros sur Part du Groupe)</b>	<b>0,70</b>	<b>0,18</b>	<b>0,88</b>

## 4.5 : Impact des modifications de principes comptables sur le compte de résultat au 30 septembre 2005

### RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ AU 30 SEPTEMBRE 2005

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30/09/2005</b>
<b>Résultat net consolidé en normes françaises</b>	<b>2 544</b>
<b>Charges de personnel</b>	<b>(229)</b>
Indemnités de départ à la retraite	(209)
Stock options	(20)
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>183</b>
Immobilisations incorporelles	(14)
Immobilisations corporelles	197
<b>Dotations aux provisions</b>	<b>58</b>
Provision sur actif circulant	58
<b>Autres produits et charges d'exploitation</b>	<b>(48)</b>
Amortissement de la subvention d'investissement	(48)
<b>Autres produits et charges opérationnels</b>	<b>589</b>
Amortissement écart d'acquisition	589
<b>Coût de l'endettement financier brut</b>	<b>(28)</b>
Intérêts sur avances remboursables sur crédits-baux	(28)
<b>Autres produits et charges financiers</b>	<b>(1)</b>
Résultat sur cession d'actions propres	(1)
<b>Impôts différés</b>	<b>109</b>
<b>Résultat net consolidé en normes IFRS</b>	<b>3 177</b>

## Note 4.6 : Bilans comparés CRC 99-02 au 30 septembre 2005

### Actif

	30/09/2005 Normes françaises	Retraitement IFRS	30/09/2005 Normes IFRS
Immobilisations incorporelles	5 466	(5 310)	156
Ecart d'acquisition	622	5 956	6 578
Immobilisations corporelles	11 396	16 859	28 255
Autres actifs financiers	129		129
Impôts différés (actifs)	601	(439)	162
<b>Total actifs non courants</b>	<b>18 214</b>	<b>17 066</b>	<b>35 280</b>
Stocks et en-cours	7 021		7 021
Clients et autres débiteurs	22 651	30	22 681
Créances d'impôt	123		123
Autres actifs courants	245		245
VMP et autres placements	5 759	(10)	5 749
Disponibilités	1 268		1 268
<b>Total actifs courants</b>	<b>37 067</b>	<b>20</b>	<b>37 087</b>
<b>Total actif</b>	<b>55 281</b>	<b>17 086</b>	<b>72 367</b>

### Passif

	30/09/2005 Normes françaises	Retraitement IFRS	30/09/2005 Normes IFRS
Capital	11 400		11 400
Actions propres	(511)	(14)	(525)
Réserves de conversion	68		68
Réserves Groupe	11 291	10 779	22 070
Résultat de période	2 468	633	3 101
<b>Total capitaux propres (Part du Groupe)</b>	<b>24 716</b>	<b>11 398</b>	<b>36 114</b>
Intérêts minoritaires	551	4	555
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>25 267</b>	<b>11 402</b>	<b>36 669</b>
Emprunts et dettes financières	2 356	(103)	2 253
Engagements envers le personnel	541	323	864
Autres provisions	1 070		1 070
Impôts différés (passifs)	42	5 416	5 458
Autres passifs long terme	88		88
<b>Total passifs non courants</b>	<b>4 097</b>	<b>5 636</b>	<b>9 733</b>
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	1 153		1 153
Provisions (part à moins d'un an)	101		101
Fournisseurs et autres créditeurs	23 582		23 582
Dettes d'impôt	64		64
Autres passifs courants	1 017	48	1 065
<b>Total passifs courants</b>	<b>25 917</b>	<b>48</b>	<b>25 965</b>
<b>Total des passifs</b>	<b>30 014</b>	<b>5 684</b>	<b>35 698</b>
<b>Total passif</b>	<b>55 281</b>	<b>17 086</b>	<b>72 367</b>

## Note 4.7 : Impact des modifications de principes comptables sur le bilan au 30 septembre 2005

### Actif

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30/09/2005</b>
<b>Immobilisations incorporelles - Nettes</b>	<b>(5 310)</b>
Fonds de commerce transféré en écart d'acquisition	(5 366)
Modification de la durée d'amortissement des logiciels	56
<b>Ecarts d'acquisition</b>	<b>5 956</b>
Transfert des fonds de commerce	5 366
Annulation de l'amortissement du goodwill aux normes françaises	590
<b>Immobilisations corporelles - Nettes</b>	<b>16 859</b>
Réévaluation des constructions	14 054
Modification durée d'amortissement des matériels et outillage	2 724
Modification durée d'amortissement des autres immobilisations corporelles	81
<b>Impôts différés sur retraitements IFRS (actifs)</b>	<b>(439)</b>
<b>Clients et autres débiteurs</b>	<b>30</b>
Compte courant Packaging	30
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	<b>(10)</b>
Variation de juste valeur des VMP	4
Actions propres transférées en réserves	(14)
<b>Total actif</b>	<b>17 086</b>

### Passif

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30/09/2005</b>
<b>Total capitaux propres</b>	<b>11 402</b>
<b>Emprunts et dettes financières</b>	<b>(103)</b>
Avances conditionnées sur crédits-baux	(103)
<b>Engagements envers le personnel</b>	<b>323</b>
Recalcul des indemnités d'indemnité de départ à la retraite	323
<b>Impôts différés sur retraitements IFRS (passifs)</b>	<b>5 416</b>
<b>Autres passifs courants</b>	<b>48</b>
Modification de la durée d'amortissement de la subvention d'investissement	48
<b>Total passif</b>	<b>17 086</b>

## PARTIE 5 : ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

### MEDIACOLOR CHILE

Les résultats enregistrés au cours de l'exercice écoulé ainsi que les perspectives de développement et de contribution pour le futur nous ont amené à prendre la décision d'arrêter l'activité de notre filiale au Chili dès la fin de l'année civile. Une partie de notre clientèle pourra continuer d'être servie à partir de nos filiales européennes. Le coût de fermeture a été provisionné dans les comptes au 30 septembre 2006.

## PARTIE 6 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

### Cautions accordées par MEDIA 6 S.A.

La société MEDIA 6 S.A. s'est portée caution auprès des banques :

- Bawag International Bank de la filiale COLORMEDIA CZ (anciennement CREAPAKT) à Prague pour 280 K€ ;
- Banque Nationale du Canada de la filiale COULEUR 6 INC à Montréal pour 10 000 dollars canadiens, soit 7 K€ au 30 septembre 2006 pouvant être portés après accord préalable de MEDIA 6 S.A. jusqu'à 100 000 dollars canadiens, soit 71 K€ le cas échéant.

La société MEDIA 6 s'est portée caution au profit des organismes de crédit-bail immobilier Fructicomi et Slibail, à raison d'un contrat de crédit-bail immobilier conclu avec la filiale MEDIASIXTE BOIS, concernant un terrain et un bâtiment industriel situés à Sainte-Pazanne. Au 30 septembre 2006, l'engagement résiduel sur ce contrat représente 722 K€.

La société MEDIA 6 S.A. s'est portée caution au profit de la société de crédit-bail immobilier Bail Entreprises, à raison d'un contrat de crédit immobilier conclu avec la filiale MEDIASIXTE ALDIGE, concernant un terrain et un bâtiment industriel situés à Machecoul. Au 30 septembre 2006, l'engagement résiduel sur ce contrat représente 499 K€.

# Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société MEDIA 6 S.A. relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice clos le 30 septembre 2005 retraitées selon les mêmes règles.

## 1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## 2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### Écarts d'acquisition

La note 2.4 de l'annexe expose les modalités de suivi et d'évaluation de la valeur des actifs immobilisés, notamment des écarts d'acquisition inscrits à l'actif du bilan consolidé.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de la méthode utilisée et des informations fournies dans les notes annexes.

### Évaluation des bâtiments d'exploitation à la juste valeur

La note 4.1 de l'annexe expose les modalités d'évaluation des bâtiments d'exploitation retenues par la société en application des normes IFRS.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de la méthode utilisée et des informations fournies dans les notes annexes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## 3. Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

En application de la loi, nous vous signalons les faits suivants :

- le rapport de gestion ne mentionne pas les informations prévues à l'article L. 225-102-1, alinéas 1 et 2 du Code de Commerce ;
- le rapport de gestion ne mentionne pas l'ensemble des informations prévues à l'article L. 225-102-1, alinéa 4 du Code de Commerce.

Paris La Défense et Sannois, le 12 mars 2007.

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

Grégoire Menou  
Associé

CHD Audit & Conseil

Michel Stallivieri  
Associé

# Comptes sociaux MEDIA 6 S.A. au 30 septembre 2006

## BILAN - ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes annexes	Septembre 2003	Septembre 2004	Septembre 2005	Septembre 2006
Immobilisations incorporelles	1			45	107
Immobilisations corporelles	1			231	273
Immobilisations financières	1	22 105	22 052	24 708	30 980
<b>Actif immobilisé</b>		<b>22 105</b>	<b>22 052</b>	<b>24 984</b>	<b>31 360</b>
Clients et comptes rattachés	2			1 238	849
Autres créances et comptes de régularisation	2	4 325	3 995	1 760	2 457
Valeurs mobilières de placement		1 118	2 755	5 758	7 765
Disponibilités		59	16	596	80
<b>Actif circulant</b>		<b>5 502</b>	<b>6 766</b>	<b>9 352</b>	<b>11 151</b>
<b>Total actif</b>		<b>27 607</b>	<b>28 818</b>	<b>34 336</b>	<b>42 511</b>

## BILAN - PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes annexes	Septembre 2003	Septembre 2004	Septembre 2005	Septembre 2006
Capital	4	12 000	11 400	11 400	11 296
Réserves		5 912	1 696	5 559	8 808
Résultat de l'exercice		(3 163)	3 681	3 966	5 064
Provisions réglementées					66
<b>Capitaux propres</b>		<b>14 749</b>	<b>16 777</b>	<b>20 925</b>	<b>25 234</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>				<b>529</b>	<b>536</b>
Emprunts et dettes financières	5	3 066	2 029	1 038	2 671
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				476	469
Autres dettes et comptes de régularisation	3	9 792	10 012	11 368	13 601
<b>Dettes</b>		<b>12 858</b>	<b>12 041</b>	<b>12 882</b>	<b>16 741</b>
<b>Total passif</b>		<b>27 607</b>	<b>28 818</b>	<b>34 336</b>	<b>42 511</b>

## COMPTE DE RÉSULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes annexes	Septembre 2003	Septembre 2004	Septembre 2005	Septembre 2006
<b>Total des produits d'exploitation</b>				<b>7 617</b>	<b>6 370</b>
Achats et charges externes		(26)	(32)	(2 360)	(2 204)
Impôts, taxes et versements assimilés		(1)		(253)	(170)
Charges de personnel				(3 993)	(3 412)
Dotations nettes amort. et prov. d'exploitation				(236)	(287)
Autres charges et produits d'exploitation				(72)	(1)
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>(27)</b>	<b>(32)</b>	<b>(6 914)</b>	<b>(6 074)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>(27)</b>	<b>(32)</b>	<b>703</b>	<b>296</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>6</b>	<b>(882)</b>	<b>3 900</b>	<b>3 353</b>	<b>4 692</b>
<b>Résultat courant</b>		<b>(909)</b>	<b>3 868</b>	<b>4 056</b>	<b>4 988</b>
Résultat exceptionnel	7	(2 874)	(334)	653	(194)
Impôt sur les résultats		620	147	(743)	270
<b>Résultat net</b>		<b>(3 163)</b>	<b>3 681</b>	<b>3 966</b>	<b>5 064</b>

# Annexe aux comptes sociaux

## RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

La société MEDIA 6 n'a pas d'activité industrielle ou commerciale propre. Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2004, elle a toutefois repris l'activité de la société MEDIA 6 GESTION à la suite d'une transmission universelle de patrimoine. MEDIA 6 S.A. regroupe ainsi les services communs et généraux des sociétés du Groupe. Elle assume en conséquence les obligations juridiques et financières, et fournit les prestations de services corrélatives aux sociétés du Groupe notamment dans les domaines suivants : service commercial, communication, informatique, structure de direction. En outre, MEDIA 6 S.A. gère et assume des charges de diverses natures, dès lors qu'elles bénéficient directement ou indirectement aux sociétés du Groupe.

Afin que chaque filiale assume l'ensemble des charges qui lui incombent, il a été convenu que les frais engagés par MEDIA 6 S.A. soient refacturés aux filiales, assortis d'une majoration destinée à assurer la rémunération des capitaux investis. Les modalités de détermination de la quote-part de chaque société filiale font l'objet de conventions de prestations de services pour chaque filiale.

La société MEDIACOLOR France a été absorbée dans le cadre d'une transmission universelle de patrimoine par MEDIA 6 S.A. à effet du 1<sup>er</sup> octobre 2005.

### Principes généraux

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect des principes de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### Changement de méthode d'estimation

#### Actif immobilisé

Dans le cadre de la première application des règles relatives aux actifs (règlements CRC n° 2002-10 et n° 2003-07 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et règlement CRC n° 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs), la société MEDIA 6 a décidé d'appliquer la méthode rétrospective en considérant désormais l'amortissement linéaire comme l'amortissement économique. L'écart avec l'amortissement fiscal est comptabilisé en amortissement dérogatoire.

L'impact de cette application est de 55 138 € sur les capitaux propres d'ouverture.

#### Provision pour indemnités de fin de carrière

Les engagements liés au départ à la retraite ont été calculés selon les standards IFRS, grâce à l'utilisation d'un logiciel spécialisé de façon rétrospective. L'impact sur les capitaux propres de ce changement de calcul d'un montant de 28 002 € a été affecté en report à nouveau.

### Méthodes comptables utilisées

#### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition hors frais accessoires ou à leur coût de production. Ce poste est constitué essentiellement de logiciels et autres droits similaires.

- amortissement comptable : 3 ans linéaire,
- amortissement fiscal : 1 an linéaire.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition hors frais accessoires ou à leur coût de production. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production des immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue.

Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes (L = linéaire ; D = dégressif ; E = exceptionnel) :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Amortissements pour dépréciation	
	comptable	fiscal
Installations techniques, matériel et outillage	L 5 ans	D 5 ans
Installations, agencements, aménagements	L 5 à 8 ans	L 5 à 8 ans
Matériel de transport	L 4 ans	L 4 ans
Matériel de bureau et informatique	L 3 à 5ans	L/D 3 à 5 ans
Mobilier	L 5 ans	L 5 ans

### Titres de participation

Lors de la clôture annuelle, MEDIA 6 compare individuellement la valeur comptable brute de chaque titre par rapport à la valeur du titre concerné traduite en fonction des critères :

- objectifs (tels que quote-part de situation nette, rentabilité),
- prévisionnels (perspectives de rentabilité, conjoncture, etc.).

Des dépréciations sont éventuellement constituées à hauteur des moins values latentes issues de ces comparaisons sans compensation avec les plus-values latentes.

### Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale historique. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur enregistrée en comptabilité.

### Provisions pour risques et charges

Elles sont constituées par :

- des provisions pour indemnités de fin de carrière : 129 614 €,
- des provisions pour litiges : 406 500 €.

Les provisions pour indemnités de fin de carrière sont calculées personne par personne et selon les dispositions de la convention collective. Elles tiennent compte de l'ancienneté des salariés et de la probabilité de leur présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Les provisions pour litiges sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressource nécessaire à l'extinction de l'obligation.

## INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

### Note 1 : Immobilisations

#### Tableau de variation

(en milliers d'euros)	Solde au 30/09/2005	Acquisitions Dotations	Sorties Reprises	Autres dont TUP	Solde au 30/09/2006
<b>Valeurs brutes</b>					
Immobilisations incorporelles	489	101		5	595
Immobilisations corporelles	765	152	(162)	47	802
Autres participations	27 515	4 237	(152)	(573)	31 027
Prêts et autres immobilisations financières	600	189	(205)	2	586
<b>Immobilisations financières</b>	<b>28 115</b>	<b>4 426</b>	<b>(357)</b>	<b>(571)</b>	<b>31 613</b>
<b>Total valeurs brutes</b>	<b>29 369</b>	<b>4 679</b>	<b>(519)</b>	<b>(519)</b>	<b>33 010</b>
<b>Amortissements, provisions</b>					
Immobilisations incorporelles	(444)	(69)	29	(4)	(488)
Immobilisations corporelles	(534)	(116)	144	(23)	(529)
Autres participations	(3 407)		2 861		(546)
Prêts et autres immobilisations financières		(87)			(87)
Immobilisations financières	(3 407)	(87)	2 861		(633)
<b>Total amortissements et provisions</b>	<b>(4 385)</b>	<b>(272)</b>	<b>3 034</b>	<b>(27)</b>	<b>(1 650)</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>24 984</b>	<b>4 407</b>	<b>2 515</b>	<b>(546)</b>	<b>31 360</b>

## Evolution des provisions sur titres de participation

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Solde au 30/09/2005</b>	<b>Dotations</b>	<b>Reprises</b>	<b>Solde au 30/09/2006</b>
MEDIA 6 PRODUCTION BOIS	(879)		820	(59)
MEDIA 6 PRODUCTION METAL	(1 836)		1 349	(487)
MEDIA 6 AGENCEMENT	(23)		23	
MEDIACOLOR France	(517)		517	
MEDIA 6 PACKAGING	(152)		152	
<b>Total</b>	<b>(3 407)</b>		<b>2 861</b>	<b>(546)</b>

Les titres de participation comprennent, au 30/09/2006, 49 495 actions propres MEDIA 6 S.A. enregistrées pour 487 K€ dont 16 542 actions acquises au cours de l'exercice pour un montant total de 176 K€, au cours moyen d'achat de 10,66 € dans le cadre du programme de rachat ayant fait l'objet d'un descriptif publié le 8 mars 2006 auprès de l'AMF). Le cours moyen du titre MEDIA 6 pendant le mois de septembre 2006 s'est élevé à 8.08 €. La valeur économique des 49 495 actions auto détenues est de 400 K€. Cette valeur étant inférieure à la valeur comptable, il a été constaté une provision d'un montant de 87 K€.

MEDIA 6 S.A. a par ailleurs poursuivi ses opérations d'achat et ventes de ses propres actions au cours de l'exercice dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec la société de Bourse WARGNY pour assurer la régulation du cours de l'action MEDIA 6 et sa cotation en continu. De ces opérations, il résulte à la rubrique « valeurs mobilières de placement » un total net de 2 183 actions MEDIA 6 pour un montant de 18 K€ à la clôture. Ces titres ne sont pas destinés à être conservés durablement.

Le Conseil d'Administration, en sa séance du 21 mars 2006, a décidé la réduction du capital social de la société pour le ramener à la somme de 11 296 000 € par voie d'annulation de 32 500 actions propres rachetées, soit 0,91 % du capital social.

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 1<sup>er</sup> juin 2006, à l'issue du délai d'opposition, à l'effet de constater l'absence d'opposition par un créancier quelconque depuis le dépôt au greffe du Tribunal de Commerce de Bobigny. La réduction du capital social est donc définitive, celui-ci étant ramené à 11 296 000 €.

## Note 2 : Clients et comptes rattachés, autres créances et comptes de régularisation

### Clients et comptes rattachés

Au 30 septembre 2006, les clients et comptes rattachés concernent essentiellement des sociétés du Groupe. L'ensemble de ces créances est à moins d'un an.

### Autres créances et comptes de régularisation

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30/09/2003</b>	<b>30/09/2004</b>	<b>30/09/2005</b>	<b>30/09/2006</b>
Groupe et associés	4 325	4 633	1 631	1 274
Créances diverses			99	1 160
Charges constatées d'avance			30	23
<b>Totaux</b>	<b>4 325</b>	<b>4 633</b>	<b>1 760</b>	<b>2 457</b>

L'ensemble des autres créances est à moins d'un an.

## Note 3 : Autres dettes et comptes de régularisation

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30/09/2003</b>	<b>30/09/2004</b>	<b>30/09/2005</b>	<b>30/09/2006</b>
Groupe et associés	7 943	8 306	9 788	9 908
Etat : dettes fiscales	314	695	276	172
Autres dettes	1 535	1 011	1 304	3 521
<b>Totaux</b>	<b>9 792</b>	<b>10 012</b>	<b>11 368</b>	<b>13 601</b>

Toutes ces dettes sont à moins d'un an.

## Note 4 : Capital social

Le capital social de 11 296 K€ est constitué de 3 530 000 actions d'une valeur nominale de 3,20 €.

### Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)

#### Situation à l'ouverture de l'exercice au 30/09/2005

Capitaux propres avant distribution sur résultat antérieurs	20 925
Distribution sur résultats antérieurs	(592)
Capitaux propres après distribution sur résultats antérieurs	20 333

#### Variation en cours d'exercice

Résultat de l'exercice	5 064
Amortissements dérogatoires	66
Changements de méthode (actions propres, IFC)	(125)
Réduction de capital	(104)

#### Situation à la clôture de l'exercice au 30/09/2006

Capitaux propres avant répartition	25 234
------------------------------------	--------

Le Conseil d'administration n'a pas attribué au cours de l'exercice écoulé de plans d'options d'achats d'actions de la société.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 29 août 2005, dans les conditions prévues par la 1<sup>re</sup> résolution et conformément à la faculté par ailleurs ouverte au sein des finalités d'utilisation prévues par le programme de rachats d'actions de MEDIA 6 S.A. en vigueur, dont le descriptif est publié au travers de l'AMF, a décidé d'autoriser le Conseil d'Administration à attribuer des plans d'options d'achats d'actions à des salariés ou des mandataires sociaux de la société et de ses filiales contrôlées à 50 % au moins pour une période de deux ans se terminant le 28 août 2007.

Au 30 septembre 2006 la situation est la suivante :

### PLANS D'OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS

	Plan 2004	Plan 2005	Plan 2005 / Prog. 2
Assemblée autorisant les plans d'options d'achat	27/03/2002	29/08/2005	29/08/2005
Conseil d'administration attribuant les plans d'options d'achat	24/03/2004	14/10/2005	08/12/2005
Nombre d'options d'achats attribuées :			
• aux mandataires sociaux	21 920	3 456	7 914
• aux salariés	5 760		1 108
<b>Nombre d'actions pouvant être achetées</b>	<b>27 680</b>	<b>3 456</b>	<b>9 022</b>
Point de départ de l'exercice possible des options	25/03/2008	15/10/2009	09/12/2009
Date d'expiration des options	24/03/2009	14/10/2010	08/12/2010
Prix d'exercice de l'option par action	6,28 €	10,49 €	9,16 €
Nombre d'options annulées	néant	néant	néant
Nombre d'options levées	néant	néant	néant
<b>Nombre d'options restantes au 30/09/2006</b>	<b>27 680</b>	<b>3 456</b>	<b>9 022</b>

## Note 5 : Emprunts et dettes financières divers

### Information sur les clauses dites de défaut au sein des contrats d'emprunt

Par principe, au sein du Groupe, les emprunts auprès des établissements de crédit sont contractés par MEDIA 6 S.A..

Les seules exceptions concernent des reliquats d'emprunts qui ont été souscrits par certaines filiales préalablement à leur acquisition par MEDIA 6 S.A..

Les banques insèrent habituellement dans leurs contrats des clauses dites de défaut qui en cas d'évolution défavorable de certains ratios financiers peuvent entraîner notamment une accélération de l'exigibilité du passif financier concerné ou une augmentation du coût du financement supporté par l'emprunteur.

### Clauses de défaut relatives aux emprunts MEDIA 6 S.A. auprès des établissements de crédit

	Encours résiduel utilisable ou utilisé au 30/09/2006	Échéance	Clauses de défaut en cas d'évolution défavorable de certains ratios financiers
<b>Emprunts à moyen terme - Conditions initiales :</b>			
Emprunt 1 500 K€ Souscrit en juin 2002 Durée : 5 ans Taux : 3,41 %	244 K€	12/06/2007	Néant.
Emprunt 2 500 K€ Souscrit en juin 2006 Durée : 7 ans Taux : 3,70 %	2 421 K€	10/06/2013	Exigibilité anticipée si non respect des conditions suivantes sur la base des comptes consolidés annuels : <ul style="list-style-type: none"> <li>• fonds propres supérieurs ou égaux à 24 000 K€</li> <li>• <math>\frac{\text{total des dettes à moyen et long terme + crédit-bail retraité}}{\text{fonds propres}} &lt; 1</math></li> <li>• <math>\frac{\text{total des dettes à moyen et long terme + crédit-bail retraité}}{\text{CAF}} &lt; 4</math></li> <li>• <math>\frac{\text{frais financiers (corrigés du crédit-bail)}}{\text{EBE}} &lt; 30\%</math></li> </ul>
<b>Sous-total</b>	<b>2 665 K€</b>		
<b>Emprunts mobilisables par billets :</b>			
Emprunt 762 K€ Souscrit en octobre 2001 Durée : 7 ans Taux Euribor 3 mois + 0,55 %	244 K€ Non utilisé	30/10/2008	Exigibilité anticipée si le total des dettes de l'emprunteur à moyen et long terme ne reste pas inférieur à : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 50 % des fonds propres,</li> <li>• 3 années de capacité d'autofinancement (résultat net + amortissements).</li> </ul>
Emprunt 2 500 K€ Souscrit en mai 2006 Durée : 7 ans Taux Euribor 3 mois + 0,35 %	2 410 K€ Non utilisé	22/02/2013	Exigibilité anticipée si non respect des conditions suivantes sur la base des comptes consolidés annuels : <ul style="list-style-type: none"> <li>• fonds propres supérieurs ou égaux à 24 000 K€</li> <li>• <math>\frac{\text{total des dettes à moyen et long terme + crédit-bail retraité}}{\text{fonds propres}} &lt; 1</math></li> <li>• <math>\frac{\text{total des dettes à moyen et long terme + crédit-bail retraité}}{\text{CAF}} &lt; 4</math></li> <li>• <math>\frac{\text{frais financiers (corrigés du crédit-bail)}}{\text{EBE}} &lt; 30\%</math></li> </ul>
<b>Sous-total</b>	<b>2 654 K€ Non utilisé</b>		
<b>Total général</b>	<b>2 665 K€</b>		

L'examen de ces clauses de défaut et des conditions de leur application détaillées ci-dessus ne fait pas apparaître de probabilité d'occurrence des faits générateurs propres à chacune d'entre elles à la clôture des comptes au 30 septembre 2006.

## Note 6 : Résultat financier

(en milliers d'euros)	30/09/2003	30/09/2004	30/09/2005	30/09/2006
Dividendes perçus	3 921	4 333	3 601	2 506
Intérêts et charges nets	(148)	(80)	(52)	(72)
Abandon de créances en faveur de filiales			(1 950)	
Provision pour dépréciation des titres	(4 655)	(353)	1 754	2 345
Autres provisions				(87)
<b>Totaux</b>	<b>(882)</b>	<b>3 900</b>	<b>3 353</b>	<b>4 692</b>

## Note 7 : Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	30/09/2003	30/09/2004	30/09/2005	30/09/2006
Mali de TUP de la société KMF Participations	(2 436)			
Provision pour dépréciation du compte courant COULEUR 6	(326)	(312)	610	
Résultat de cession participations et immobilisations corporelles			30	(149)
Intérêts litige compl. prix MEDIACOLOR SPAIN	(82)	(9)		
Divers	(30)	(13)	13	(45)
<b>Totaux</b>	<b>(2 874)</b>	<b>(334)</b>	<b>653</b>	<b>(194)</b>

## Note 8 : Impôt sur les résultats

(en milliers d'euros)	30/09/2003	30/09/2004	30/09/2005	30/09/2006
Impôt sur résultat courant	47	43	(16)	(71)
Impôt sur résultat exceptionnel à court terme	38	3	(5)	66
Variation d'impôt liée à l'intégration fiscale	535	101	(722)	275
<b>Totaux</b>	<b>620</b>	<b>147</b>	<b>(743)</b>	<b>270</b>

## Note 9 : Effectifs

Au 30/09/2006, MEDIA 6 S.A. emploie 32 personnes dont :

- cadres / maîtrise 78 %
- employés 22 %

## Note 10 : Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

## Note 11 : Engagements hors bilan

### Cautions accordées par MEDIA 6 S.A.

La société MEDIA 6 S.A. s'est portée caution auprès des banques :

- Bawag International Bank de la filiale COLORMEDIA CZ (anciennement CREAPAKT) à Prague pour 280 K€ ;
- Banque Nationale du Canada de la filiale COULEUR 6 INC à Montréal pour 10 000 dollars canadiens, soit 7 K€ au 30 septembre 2006 pouvant être portés après accord préalable de MEDIA 6 S.A. jusqu'à 100 000 dollars canadiens, soit 71 K€ le cas échéant.

La société MEDIA 6 s'est portée caution au profit des organismes de crédit-bail immobilier Fructicomi et Slibail, à raison d'un contrat de crédit-bail immobilier conclu avec la filiale MEDIA 6 PRODUCTION BOIS, concernant un terrain et un bâtiment industriel situés à Sainte-Pazanne. Au 30 septembre 2006, l'engagement résiduel sur ce contrat représente 722 K€.

La société MEDIA 6 S.A. s'est portée caution au profit de la société de crédit-bail immobilier Bail Entreprises, à raison d'un contrat de crédit immobilier conclu avec la filiale ALDIGE, concernant un terrain et un bâtiment industriel situés à Machecoul. Au 30 septembre 2006, l'engagement résiduel sur ce contrat représente 499 K€.

## AUTRES INFORMATIONS

### Relations avec les entreprises liées

(en milliers d'euros)

<b>Actif immobilisé</b>	Participations	30 479
	Dépôts et cautionnements	64
<b>Actif circulant</b>	Clients et comptes rattachés	846
	Autres créances	1 232
<b>Dettes</b>	Fournisseurs et comptes rattachés	16
	Autres dettes	10 913
<b>Produits d'exploitation</b>	Refacturations et prestations de services	6 341
	Autres produits	5
<b>Charges d'exploitation</b>	Locations immobilières	(128)
	Autres charges	(69)
<b>Produits financiers</b>	Intérêts des comptes courants reçus	46
	Revenus des titres de participations	2 506
<b>Charges financières</b>	Intérêts des comptes courants versés	(167)

### Convention d'intégration fiscale

Les sociétés du Groupe MEDIA 6 dont la liste suit sont placées sous le régime français de l'intégration fiscale. La société MEDIA 6 S.A. est la société tête du Groupe en intégration fiscale.

Les économies d'impôt réalisées ou les charges nettes d'impôt supportées globalement à raison de l'intégration fiscale sont appréhendées immédiatement par la société MEDIA 6 S.A. et s'élèvent à 842 K€.

Les économies ou charges d'impôt résultant des ajustements apportés à l'ensemble du Groupe en intégration fiscale sont définitivement acquises ou supportées par la société mère MEDIA 6 S.A..

### Sociétés en intégration fiscale au 30 septembre 2006

MEDIA 6 S.A.	MEDIA 6 DESIGN
MEDIA 6 PRODUCTION BOIS	MEDIASIXTE
MEDIA 6 PRODUCTION CARTON	MEDIASIXTE ALDIGE
MEDIA 6 PRODUCTION METAL	MEDIASIXTE BOIS
MEDIA 6 PRODUCTION PLASTIQUE	MEDIASIXTE METAL
ALDIGE	LA HOTTE IMMOBILIERE (SCI)
MEDIA 6 AGENCEMENT	SIT (en sommeil)

# MEDIA 6

## Tableau des filiales et participations

	Capital	Capitaux propres	Quote-part de capital	
			détenue par MEDIA 6 S.A.	% d'intérêt du Groupe
<i>(en euros)</i>				
<b>Filiales détenues à plus de 50 %</b>				
MEDIA 6 PRODUCTION BOIS	2 637 000	3 358 278	1,40 %	100,00 %
MEDIA 6 PRODUCTION CARTON	732 808	3 533 458	100,00 %	100,00 %
MEDIA 6 PRODUCTION METAL	2 537 000	3 778 348	1,46 %	100,00 %
MEDIA 6 PRODUCTION PLASTIQUE	931 165	3 051 352	100,00 %	100,00 %
ALDIGE	437 000	335 085	8,47 %	100,00 %
PRUGENT EBENISTERIE (1)	325 000	1 281 789	100,00 %	100,00 %
MEDIACOLOR CHILE	291 576	134 650	0,00 %	99,91 %
MEDIACOLOR SPAIN	600 000	1 778 670	99,92 %	99,92 %
COLORMEDIA CZ	3 530	1 184 813	100,00 %	100,00 %
COULEUR 6	71	(42 516)	100,00 %	100,00 %
MEDIA 6 AGENCEMENT	44 800	899 427	100,00 %	100,00 %
MEDIA 6 DESIGN	1 264 530	2 351 492	99,82 %	99,82 %
MEDIA 6 INSTALLATION MEDIAPHARM	95 403	1 429 380	66,59 %	66,59 %
CHRIS CRAFT (2)	200 000	683 693	66,59 %	66,59 %
LA HOTTE IMMOBILIERE (SCI)	50 537	786 680	99,17 %	99,17 %
MEDIASIXTE (SCI)	15 245	96 624	100,00 %	100,00 %
MEDIASIXTE ALDIGE	40 000	556 030	100,00 %	100,00 %
MEDIASIXTE BOIS	1 584 621	3 420 804	100,00 %	100,00 %
MEDIASIXTE METAL	339 104	2 686 977	100,00 %	100,00 %
MEDIASIXTE CZ	7 061	7 061	100,00 %	100,00 %
QUAI DE SEINE (SCI)	1 500	920 440	1,00 %	100,00 %
<b>Filiales non opérationnelles</b>				
MEDIA 6 PRODUCTION LANNEMEZAN	37 000	37 000	100,00 %	100,00 %
SIT	7 622	68 498	100,00 %	100,00 %

(\*) Certaines informations n'ont pas été fournies dans ce tableau en raison du préjudice pouvant résulter de leur divulgation par MEDIA 6 S.A. qui a contracté des engagements de confidentialité à ce sujet avec les cédants

(1) Exercice de 4 mois.

(2) Exercice de 3 mois.

Valeur comptable des titres détenus par le Groupe		Avances et prêts MEDIA 6 S.A.	Cautions et avals	Chiffre d'affaires	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés	Observations
Brute	Nette						
2 637 000	2 637 000	50 489		10 813 007	308 178		
4 044 116	4 044 116			14 654 553	733 363	1 007 611	
2 537 000	2 537 000			9 487 140	175 609		
2 926 293	2 926 293			12 055 683	(1 454 622)	366 360	
437 000	437 000			1 830 392	(114 453)		
(*)	(*)			1 695 338	37 090		
330 686	159 872			1 210 980	(232 262)		
1 822 451	1 822 451			4 232 461	(8 535)		
342 402	342 402		280 000	1 705 632	115 716		
141	0	42 173	7 072	7 946	(59 200)		
414 018	414 018			16 423 914	506 598		
5 813 730	5 813 730			9 820 045	363 523	601 170	
265 601	265 601			6 618 511	341 388		
(*)	(*)			230 504	(23 567)		
158 494	158 494			397 845	229 951	344 760	
15 245	15 245	746 010		328 626	79 845	190 000	
(*)	(*)		771 000	114 894	1 071		
(*)	(*)		937 000	422 948	220 241		
(*)	(*)			321 364	87 957		
6 624	6 624						
1 500	1 500			272 149	193 668		
37 000	37 000						
44 801	44 801				1 082		

# Rapport général des Commissaires aux Comptes - MEDIA 6 S.A.

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société MEDIA 6 S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration Il nous appartient sur la base de notre audit d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## 1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## 2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note des règles et méthodes comptables de l'annexe expose les principes comptables relatifs à l'évaluation de la valeur d'inventaire des titres de participation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de la méthode utilisée et des informations fournies dans les notes annexes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

## 3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que le rapport de gestion ne mentionne pas les informations prévues à l'article L.225-102-1, alinéas 1 et 2 du Code de commerce.

Le rapport de gestion ne mentionne pas l'ensemble des informations prévues à l'article L. 225-102-1, alinéa 4 du Code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris La Défense et Sannois, le 12 mars 2007.

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

Grégoire Menou  
Associé

CHD Audit & Conseil

Michel Stallivieri  
Associé

# Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées - MEDIA 6 S.A.

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous devons vous présenter notre rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés.

## Conventions autorisées au cours de l'exercice

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il nous a été donné avis de conventions conclues au cours de l'exercice et visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce.

### Convention de répartition des frais communs

Le Conseil d'Administration du 30 juin 2006 a autorisé l'inclusion de deux nouvelles filiales dans le champ d'application de la convention de répartition des frais communs en vigueur au sein du Groupe MEDIA 6 :

- Prugent Ebénisterie,
- Chris Craft.

Les personnes concernées par cette convention sont Monsieur Bernard Vasseur, représentant de la société MEDIA 6 S.A. et PDG de MEDIA 6 S.A. et Monsieur Eric Métois, administrateur de la société Chris Craft et de la société MEDIA 6 S.A.

### Convention d'intégration fiscale

Le Conseil d'administration du 30 juin 2006 a décidé d'inclure dans le périmètre d'intégration fiscale de MEDIA 6 S.A., la société Prugent Ebenisterie à compter du 1er octobre 2006.

### Convention de trésorerie

Le Conseil d'administration du 30 juin 2006 a autorisé l'inclusion de deux nouvelles filiales dans le champ d'application de la convention de trésorerie en vigueur au sein du groupe MEDIA 6 : Prugent Ebenisterie et Chris Craft.

Les personnes concernées par cette convention sont Monsieur Bernard Vasseur, représentant de la société MEDIA 6 S.A. et PDG de MEDIA 6 S.A. et Monsieur Eric Métois, administrateur de la société Chris Craft et de la société MEDIA 6.

## Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

### Cautions de la société MEDIA 6 S.A.

La Société Média 6 S.A. s'est portée caution auprès des banques :

- Bawag International Bank (anciennement Dresdner Bank) de la filiale CREAPAKT à Prague pour 280 K€,
- Banque Nationale du Canada de la filiale COULEUR 6 INC à Montréal pour 10 000 dollars canadiens soit 7,1 K€ au 30 septembre 2006 et pouvant être portés après accord préalable de Média 6 S.A. jusqu' à 100 000 dollars canadiens, soit 70,7 K€.

### Conventions d'intégration fiscale

Votre société a opté pour le régime d'intégration fiscale des groupes prévu par les dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts.

Dans ce cadre, les sociétés détenues directement ou indirectement au moins à 95 % par MEDIA 6 S.A. ont conclu une convention d'intégration fiscale avec leur maison mère.

Conclue pour la durée de validité de l'option et reconduite lors du renouvellement de l'option par MEDIA 6 S.A. à effet du 1er octobre 2004, la convention prévoit les principales dispositions suivantes :

- les filiales intégrées supportent la même charge d'impôt qu'en l'absence d'intégration,
- la société mère appréhende les économies ou les suppléments d'impôt induits par le régime de l'intégration,
- la société mère supporte tous les surcoûts éventuels liés à la sortie d'une filiale du périmètre d'intégration.

Les filiales intégrées au 30 septembre 2006 sont les suivantes :

MEDIA 6 S.A.	MEDIASIXTE METAL	MEDIASIXTE PRODUCTION BOIS
MEDIA 6 PRODUCTION PLASTIQUE	MEDIASIXTE BOIS	SCI LA HOTTE IMMOBILIERE
MEDIA 6 AGENCEMENT	MEDIA 6 PRODUCTION CARTON	ALDIGE
SIT (en sommeil)	MEDIA 6 DESIGN	MEDIA 6 PRODUCTION METAL
MEDIASIXTE ALDIGE	SCI MEDIASIXTE	

L'économie d'impôt sur les sociétés réalisée par la société MEDIA 6 S.A. au titre de l'exercice 2006 est de 842 K€.

### Convention de gestion centralisée de trésorerie

Afin d'optimiser la trésorerie des sociétés du groupe, la société MEDIA 6 S.A. a mis en place une convention de gestion centralisée de trésorerie avec les filiales suivantes :

MEDIA 6 PRODUCTION PLASTIQUE	SCI LA HOTTE IMMOBILIERE	SCI QUAI DE SEINE
MEDIA 6 AGENCEMENT	COLORMEDIA CZ	ALDIGE
MEDIA 6 PRODUCTION CARTON	MEDIACOLOR SPAIN	MEDIASIXTE METAL
MEDIA 6 INSTALLATION	MEDIASIXTE BOIS	SIT (en sommeil)
MEDIAPHARM	MEDIA 6 DESIGN	MEDIASIXTE ALDIGE
MEDIA 6 PRODUCTION BOIS	CHRIS CRAFT	PRUGENT EBENISTERIE
MEDIA 6 PRODUCTION METAL	SCI MEDIASIXTE	

La convention prévoit les dispositions suivantes :

- La filiale peut être amenée à prêter de l'argent à MEDIA 6 S.A. ou à en recevoir d'elle en fonction des besoins de trésorerie des sociétés concernées,
- Les sommes prêtées portent intérêt à un taux conforme aux conditions du marché, afin que la société prêteuse ne puisse être lésée.

En outre, afin de limiter les opérations administratives de virement de compte à compte, le Conseil d'Administration de votre société a autorisé la fusion des soldes bancaires en valeur des comptes bancaires ouverts auprès de la même banque.

Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2006, le taux d'intérêt moyen retenu pour rémunérer les avances de trésorerie ou les prêts consentis entre les filiales et la société mère MEDIA 6 S.A. est de 2,22 %, ce qui a généré une charge nette d'intérêt de 121 K€ pour la société MEDIA 6 S.A.

### Convention de répartition des frais communs

Par l'effet de la transmission universelle de patrimoine (TUP) à effet du 1er octobre 2004 dont Média 6 Gestion a fait l'objet dans Média 6 S.A., les contrats se sont poursuivis directement entre chacune des filiales et l'absorbante, qui est MEDIA 6 S.A.

Le Conseil d'administration du 12 mai 2005 a procédé à la réitération des conventions en question, au moyen d'accords bilatéraux.

Ces conventions reprennent les principes et les règles figurant dans les accords précédents et leurs avenants.

Le montant des refacturations annuelles s'élèvent au 30 septembre 2006 à 6 369 K€.

### Convention de prestations de services

Une convention de prestation globale d'animation des sociétés du groupe MEDIA 6 a été conclue avec la société VASCO, dont Monsieur Bernard Vasseur est l'associé unique et le gérant. Cette prestation est assurée par Monsieur Bernard Vasseur. Le montant comptabilisé au titre de l'exercice s'est élevé à 380 K€.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Paris La Défense et Sannois, le 12 mars 2007.

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

Grégoire Menou  
Associé

CHD Audit & Conseil

Michel Stallivieri  
Associé

# Rapport spécial sur les procédures de contrôle interne (article L. 225-37 du Code de Commerce)

En application des dispositions de l'article L. 225-37, alinéa 6, du Code de Commerce, le Président du Conseil d'Administration rend compte aux termes du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2006,
- des procédures de contrôle interne mises en place par la société,
- de l'étendue des pouvoirs du Directeur Général.

## 1. Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration

### 1.1. Composition du Conseil

Le Conseil d'Administration est composé au 30 septembre 2006 de 4 membres :

- Bernard VASSEUR, Président Directeur Général, administrateur
- Jean-François SURTEL, administrateur
- Marie-Bernadette VASSEUR, administrateur,
- Jean-Patrick FAUCHER, administrateur.

### 1.2. Fréquence des réunions

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration s'est réuni à 9 reprises, et le quorum a été largement atteint à chaque réunion. L'ordre du jour a notamment comporté les points suivants :

- 14/10/2005 : attribution de plans d'options d'achats d'actions de la société MEDIA 6 à des salariés ou des mandataires sociaux de la société et de ses filiales contrôlées à 50 % au moins ;
- 08/12/2005 : attribution de plans d'options d'achats d'actions de la société MEDIA 6 à des salariés ou des mandataires sociaux de la société et de ses filiales contrôlées à 50 % au moins ;
- 05/01/2006 : arrêté des comptes consolidés du groupe MEDIA 6 et des comptes sociaux de MEDIA 6 S.A. pour l'exercice 2004/2005 clos le 30 septembre 2005, convocation de l'Assemblée Générale annuelle ;
- 06/02/2006 : autorisation à donner à la société MEDIASIXTE ALDIGE, filiale à 100 % de MEDIA 6 S.A., à l'effet de signer un avenant au contrat de crédit-bail immobilier conclu avec la société BAIL ENTREPRISES et de réitérer le nantissement du crédit-bail dans les mêmes termes et conditions du contrat de crédit-bail initial ;
- 21/03/2006 : réduction du capital social à 11 296 000 € ;
- 27/03/2006 : mise en paiement des dividendes ;
- 22/05/2006 : approbation de l'acquisition de la société PRUGENT EBENISTERIE, examen et approbation de la conclusion par la société d'un contrat de prêt ;
- 01/06/2006 : réduction du capital social (après délai d'opposition), modification des statuts ;
- 26/06/2006 : arrêté des comptes consolidés semestriels au 31 mars 2006 ;
- 30/06/2006 : autorisation de conventions avec les filiales PRUGENT EBENISTERIE et CHRIS CRAFT et intégration fiscale de la société PRUGENT EBENISTERIE ;
- 20/07/2006 : aménagement des relations entre MEDIA 6 AGENCEMENT et les filiales de production.

### 1.3. Convocations des administrateurs

Les administrateurs sont convoqués suivant les formes prévues par la loi, y compris verbalement. Conformément à l'article L. 225-238 du Code de Commerce, les Commissaires aux Comptes ont été convoqués aux réunions de Conseil qui ont examiné les comptes annuels et semestriels.

### 1.4. Information des administrateurs

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur sont communiqués régulièrement.

### 1.5. Tenue des réunions

Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent au siège social.

### 1.6. Comités spécialisés

Compte tenu de la taille de notre entreprise et du nombre de dirigeants et d'administrateurs, toutes les décisions significatives sont prises soit par le Conseil d'Administration, soit par les dirigeants conformément aux pouvoirs qui leur sont attribués par la loi et les statuts.

### 1.7. Décisions adoptées

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration a consacré une réunion à vérifier et à contrôler les comptes annuels. Deux réunions ont eu pour objet l'attribution de plans d'options d'achat d'actions. Des réunions spécifiques ont été dédiées à la réduction du capital social de MEDIA 6 S.A., l'approbation de l'acquisition de la société PRUGENT EBENISTERIE, l'autorisation de conventions avec certaines filiales du Groupe.

### 1.8. Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués à l'ensemble des administrateurs.

## 2. Procédures de contrôle interne

### 2.1. Objectifs du contrôle interne

Notre société a mis en place une organisation de contrôle interne en vue d'assurer, dans la mesure du possible, une gestion financière rigoureuse et la maîtrise des risques, mais également afin d'élaborer les informations données aux actionnaires sur la situation financière et les comptes.

Les procédures de contrôle interne mises en place par la société MEDIA 6 S.A. et pour l'ensemble des sociétés faisant partie du Groupe ont pour objectifs principaux :

- la protection du patrimoine de l'entreprise ;
- la conformité aux orientations stratégiques de l'entreprise, et aux lois et règlements ;
- la qualité de l'information financière et comptable présentée ;
- la prévention et la maîtrise des risques concernant l'activité.

Le dispositif de contrôle mis en place ne peut qu'apporter une assurance raisonnable et non une certitude quant à l'élimination des risques et quant à la réalisation des objectifs de contrôle.

### 2.2. Organisation générale du contrôle interne

L'organisation générale du contrôle interne du Groupe MEDIA 6 repose sur une centralisation et une coordination des services administratifs :

◆ **Un système informatique** intégré a été mis en place dans la plupart des filiales. Il permet de traiter les flux opérationnels : achats, ventes, stocks, gestion de production pour certaines filiales industrielles. D'autres logiciels, communs au Groupe, permettent de traiter la paie, les immobilisations, le reporting et l'établissement des comptes individuels de chaque filiale. Les systèmes d'information font l'objet d'une mise à jour régulière. La gestion des risques informatiques repose sur des procédures de sauvegarde journalière des données informatiques et de stockage sur des sites différents ;

◆ **Un contrôle budgétaire**, assuré par un contrôleur de gestion sous l'égide du Directeur Administratif et Financier du Groupe, permet le suivi mensuel des engagements cumulés par activité à travers un reporting remis à la direction chaque mois. Chaque trimestre un contrôle est effectué pour recouper le chiffre d'affaires consolidé et celui issu de la gestion commerciale d'une part, la marge brute consolidée et celle issue de la gestion commerciale d'autre part ;

◆ **Un service comptable** basé au siège social de MEDIA 6 S.A. garantit la cohérence des données et leur mise en œuvre consolidée dans des délais réduits. Le Groupe utilise un plan comptable unique et une tenue des comptes selon des procédures définies par la Direction comptable du groupe. Les états financiers individuels sont établis à partir d'un logiciel unique et la consolidation est centralisée à la Direction comptable du Groupe. Le service comptable produit des situations trimestrielles qui conduisent à la publication des comptes semestriels au 31 mars et annuels au 30 septembre. Les déclarations fiscales des filiales du Groupe sont établies ou contrôlées par la Direction comptable du Groupe. Les liasses de consolidation semestrielles ou annuelles établies par les filiales sont certifiées par les Commissaires aux Comptes lorsqu'elles en ont un ;

◆ **Gestion centralisée de la trésorerie** : la Direction comptable du Groupe assure le suivi quotidien des flux de trésorerie Groupe, sur la base d'une convention de trésorerie centralisée entre MEDIA 6 S.A. et ses filiales. Une prévision de trésorerie à deux mois est établie et remise à la direction tous les dix jours ;

◆ **Les opérations de nature juridique ou financière** (contrats, gestion des litiges, opérations de croissance externe...) sont centralisées, coordonnées et traitées par la Direction Administrative et Financière du Groupe, en s'appuyant le cas échéant sur des consultations spécifiques de conseils externes.

## 3. Pouvoirs du Directeur Général

Aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Directeur Général.

# Rapport des Commissaires aux Comptes

Établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société MEDIA 6 S.A., pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société MEDIA 6 S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2006.

Sous la responsabilité du Conseil d'Administration, il revient à la direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations et déclarations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations et déclarations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations et déclarations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de Commerce.

Paris La Défense et Sannois, le 12 mars 2007.

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

Grégoire Menou  
Associé

CHD Audit & Conseil

Michel Stallivieri  
Associé

# Renseignements concernant la Société et son capital

## Dénomination : MEDIA 6

Siège social : 75, rue de la Briche - Quai de Seine - 93200 SAINT-DENIS

## Forme juridique

Société Anonyme de droit français à Conseil d'Administration régie par les articles L. 225-1 à L. 225-257, articles L. 242-1 à L. 242-30, articles D. 58 à D. 201 du Code de Commerce.

## Durée

La durée de la société est fixée à 60 ans à compter du 30 janvier 1978 sauf cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

## Objet social

La société a pour objet :

- la conception, la réalisation, la commercialisation, la pose de tous produits de publicité sur le lieu de vente, de tous produits industriels à destination d'entreprises industrielles et commerciales, et toutes activités relatives à la communication sur point de vente,
- l'animation, la gestion de toutes sociétés intervenant dans ces domaines, ou dont l'activité est de nature à favoriser le développement des activités ci-dessus,
- le tout directement ou indirectement, par voie de création de sociétés et groupements nouveaux, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation, de prise ou de dation en location ou location-gérance de tous biens et autres droits,
- et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.

## Numéro de R.C.S.

RCS : 311 833 693 BOBIGNY

Code APE : 741 J

## Exercice social

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> octobre et se termine le 30 septembre.

## Répartition statutaire des bénéfices

Sur les bénéfices nets de chaque exercice diminués, le cas échéant, des pertes antérieures, sont tout d'abord prélevées les sommes à porter en réserve en application de la loi. Ainsi, il est prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale a la faculté de prélever les sommes qu'elle juge convenable de fixer, soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserves généraux ou spéciaux dont elle détermine l'affectation ou l'emploi.

Le surplus, s'il y a, est distribué aux actionnaires à titre de dividende.

En outre, l'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition : en ce cas, la résolution indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'Assemblée Générale, ou à défaut, par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant sur les comptes de l'exercice et décidant la mise en distribution d'un dividende, a la faculté d'accorder aux actionnaires une option pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividende entre le paiement du dividende ou des acomptes, en numéraire ou en action(s) de la société, voire en titres détenus en portefeuille, le tout dans les conditions prévues par la loi. Les dividendes non réclamés dans les 5 ans de leur mise en paiement sont prescrits.

## **Assemblées Générales**

Les Assemblées Générales sont convoquées dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Trente jours au moins avant la date prévue pour la réunion de toute assemblée d'actionnaires, un avis de réunion est publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (« BALO »). Préalablement à cette publication, une copie de l'avis de réunion doit être adressé à la COB avec l'indication de la date prévue de parution au BALO. Quinze jours au moins avant la date de l'assemblée, un avis de convocation est inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du lieu du siège social, ainsi que dans le BALO, avec avis préalable à l'AMF. Toutefois, si les actions sont nominatives, les deux dernières insertions prévues peuvent être remplacées par une convocation faite, aux frais de la société, par lettre simple ou recommandée adressée à chaque actionnaire.

Les actionnaires titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation sont en outre convoqués à toute assemblée par lettre ordinaire ou, sur leur demande et à leurs frais, par lettre recommandée.

Les assemblées se composent de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions, sous réserve des dispositions légales.

Le droit de participer aux assemblées est subordonné, soit à l'inscription en compte de l'actionnaire, pour les titres nominatifs, soit au dépôt, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, du certificat délivré par l'intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée, pour les titres au porteur.

Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un Administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'assemblée élit elle-même son Président. Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la loi. Les extraits ou copies des délibérations sont valablement certifiés et délivrés par le Président ou le Secrétaire de l'Assemblée.

Les Assemblées Générale Ordinaires et Extraordinaires, statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement, exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.

## **Clauses statutaires particulières**

### **DROIT DE VOTE DOUBLE**

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

### **TITRES AU PORTEUR IDENTIFIABLES**

Conformément aux dispositions de l'article 263-1 de la loi du 24 juillet 1966, la société est en droit de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des titres, l'identité, la nationalité, l'année de naissance ou de constitution selon le cas et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

## SEUILS STATUTAIRES

Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à détenir, directement ou indirectement, un nombre d'actions supérieur à 3 % du capital social, est tenue d'en informer la société dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de ce seuil.

L'obligation porte sur la détention de chaque fraction de 3 % du capital. Lorsque le nombre ou la répartition des droits de vote ne correspond pas au nombre ou à la répartition des actions, le pourcentage prévu précédemment est calculé en droits de vote.

La même obligation déclarative s'applique lorsque la participation au capital ou la détention en droits de vote devient inférieur au seuil de 3 %.

En cas de non respect de l'obligation d'information et si la demande en est faite par un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital social, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

## PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

L'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mars 2004, conformément aux articles L. 225-209 à L. 225-216 du code de commerce, a adopté une résolution visant à autoriser le Conseil d'Administration à racheter des actions MEDIA 6. Le prix maximum d'achat a été fixé à 9 € et le prix minimum de revente a été fixé à 3 €, le nombre maximum de titres a été fixé à 10 % du capital social, sans excéder toutes autres limites réglementaires.

Les achats et reventes d'actions ont été autorisées en vue de la régularisation du cours des actions de la société, de la remise d'actions en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, pour la mise en œuvre de programmes d'achats d'actions destinés aux salariés de la société ou de ses filiales ou d'attribution d'actions aux salariés, dirigeants ou mandataires sociaux de la société. Le Conseil d'Administration a également été autorisé à annuler les actions détenues en propre.

Cette autorisation a fait l'objet d'un visa de l'AMF n° 04-145 en date du 10 mars 2004. Elle est valable pour une durée de 18 mois à dater de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 26 mars 2004, soit au plus tard jusqu'au 26 septembre 2005.

Tous pouvoirs ont été donnés au Conseil d'Administration pour la mise en œuvre des opérations découlant de cette autorisation.

## Renseignements concernant le capital

### Capital social

Le capital social est de 11 400 000 € divisé en 3 562 500 actions de 3,2 € de nominal entièrement libérées.

### Capital autorisé non émis

Néant

### Options d'achat d'actions

Le Conseil d'Administration réuni le 24 mars 2004, en vertu de l'autorisation qui lui a été donnée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 27 mars 2002 dans sa douzième résolution, a décidé d'attribuer des plans d'options d'achats d'actions de la société à certains de ses salariés ou mandataires sociaux.

### Autres titres donnant accès au capital

Néant

## Répartition du capital et des droits de vote

A la date du 30 novembre 2006 la répartition du capital entre les principaux actionnaires se présentait de la manière suivante :

Actionnaires	Nombre d'actionnaires	% du capital	Nombre de titres	Droits de vote	% des droits de vote
<b>Actionnariat majoritaire :</b>					
SARL VASCO	1	49,37 %	1 742 600	1 742 600	39,27 %
Famille VASSEUR	6	17,77 %	627 369	1 254 738	28,28 %
<b>Sous-total famille VASSEUR</b>	<b>7</b>	<b>67,14 %</b>	<b>2 369 969</b>	<b>2 997 338</b>	<b>67,55 %</b>
<b>MEDIA 6 S.A. auto-détention</b>	<b>Neutralisé</b>	<b>1,53 %</b>	<b>54 143</b>	<b>Neutralisé</b>	<b>Néant</b>
<b>Actionnariat public significatif :</b>					
SIPAREX SMALL CAP VALUE	1	5,87 %	207 167	207 167	4,67 %
OPTI GESTION	1	5,46 %	192 807	192 807	4,35 %
JP FAUCHER	1	2,94 %	103 680	207 360	4,67 %
Famille VEZZI	3	2,44 %	86 250	172 500	3,89 %
<b>Sous-total actionnariat majoritaire et public significatif</b>	<b>13</b>	<b>85,38 %</b>	<b>3 014 016</b>	<b>3 777 172</b>	<b>85,13 %</b>
<b>Autre actionnariat public</b>	<b>807</b>	<b>14,62 %</b>	<b>515 984</b>	<b>660 024</b>	<b>14,87 %</b>
<b>Sous-total actionnariat public</b>	<b>813</b>	<b>31,33 %</b>	<b>1 105 888</b>	<b>1 439 858</b>	<b>32,45 %</b>
<b>Total</b>	<b>820</b>	<b>100,00 %</b>	<b>3 530 000</b>	<b>4 437 196</b>	<b>100,00 %</b>

Le nombre d'actionnaires de MEDIA 6 s'analyse comme suit :

Actionnaires nominatifs	45
Actionnaire MEDIA 6 neutralisé	-
Actionnaires recensés suivant la procédure Euroclear TPI	775
<b>Nombre total d'actionnaires</b>	<b>820</b>

## Société de Bourse

Le code valeur de l'action MEDIA 6 sur le marché Eurolist de Paris - Compartiment C : ISIN FR 00000 64404.

La société de Bourse en charge du suivi de l'action MEDIA 6 :

FIDEURAM WARGNY

7, place Vendôme - 75001 Paris

Téléphone : 01 53 29 14 73 - Fax : 01 53 29 15 99.

# Projet de résolutions soumis à l'Assemblée Générale du 28 mars 2007

## Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et le rapport général des Commissaires aux comptes, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et son annexe de la société MEDIA 6 S.A. arrêtés le 30 septembre 2006, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 30 septembre 2006, quitus de leur gestion à tous les administrateurs et décharge de l'accomplissement de leur mission aux Commissaires aux comptes.

## Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2006 font apparaître un bénéfice net de 5 063 715 €, décide de l'affecter de la façon suivante :

• à la réserve légale	60 422 €
• à une distribution de dividende à concurrence de	600 100 €
• le solde étant affecté au poste « Report à nouveau » qui deviendra créateur de ce montant, soit	4 403 193 €
Total égal au résultat à répartir	5 063 715 €

Soit un dividende net par action de 0,17 €.

L'Assemblée Générale prend acte que les dividendes suivants, par action, ont été distribués au titre des trois exercices précédents :

	Dividende brut	Avoir fiscal	Dividende net	
2002/2003	0,165 €	0,055 €	0,11 €	pour 3 562 500 actions
2003/2004	0,12 €	0,0 €	0,12 €	pour 3 562 500 actions
2004/2005	0,17 €	0,0 €	0,17 €	pour 3 562 500 actions

La mise en paiement du dividende pourra éventuellement être réalisée par voie d'inscription au crédit du compte courant des actionnaires, ou par mise en paiement direct qui devra être faite au plus tard le 30 juin 2007 conformément aux dispositions de l'article L. 232-13 alinéa 2 du Code de Commerce.

## Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 225-38 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

## Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise des comptes consolidés du Groupe MEDIA 6 arrêtés au 30 septembre 2006, du rapport du Conseil d'Administration s'y rapportant et du rapport des Commissaires aux comptes, sur lesdits comptes, approuve les comptes consolidés.

## Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Conseil d'Administration :

- met fin, avec effet immédiat, à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mars 2006 par le vote de la 5<sup>e</sup> résolution, autorisant le rachat par la société de ses propres actions ;
- autorise le Conseil d'Administration, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce et aux dispositions du règlement CE n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, à acheter des actions de la société dans la limite de 10% du capital social existant au jour de la présente Assemblée, soit 353 000 actions, dans les conditions suivantes :
  - le prix maximum d'achat est fixé à 20 € et le prix minimum de vente est fixé à 6 €, sans pouvoir excéder les limites fixées par le règlement communautaire ;

l'investissement maximal correspondant à ce programme sur la base d'un prix d'achat de 20 € et portant au plus sur 353 000 actions ne peut excéder 7 060 000 € et ne saurait en tout état de cause être supérieur au montant des réserves libres de la société MEDIA 6 S.A. à la clôture des comptes sociaux au 30 septembre 2006, soit 11 634 656 €, après affectation du résultat de l'exercice ;

– en cas d'augmentation de capital, notamment par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, division ou regroupement des actions, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération ;

- l'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourra être effectué par tous moyens à l'exclusion de l'utilisation d'instruments dérivés, en tout ou partie par interventions sur le marché ou hors marché et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera y compris en période d'offre publique, notamment par achat de blocs. Ces derniers ne pourront en aucun cas représenter la totalité du programme d'achat autorisé en cours ;

- le tout, dans les limites que pourrait permettre la réglementation boursière ;

- ces achats d'actions pourront être effectués, conformément aux indications du rapport spécial mentionné au deuxième alinéa de l'article L. 225-209 du Code de Commerce susvisé, avec les objectifs suivants par ordre d'intérêt croissant :

- animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action MEDIA 6 par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF ;

- achat par MEDIA 6 S.A. pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;

- attribution des actions de la société et des filiales du Groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un plan d'épargne entreprise, ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés en fonction de leurs performances dans l'application des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de Commerce ;

- annulation des titres, sous réserve de l'adoption par une Assemblée Générale Extraordinaire d'une résolution ayant pour objet d'autoriser cette annulation ;

- Cette autorisation est donnée pour une période de 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, pour passer tous ordres en bourse, conclure tous accords, effectuer toutes formalités nécessaires à cet effet.

## Sixième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

- autorise, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce, l'annulation des actions acquises par la société dans le cadre du programme d'achat de ses propres actions en bourse faisant objet de la 5<sup>e</sup> résolution soumise à l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mars 2007 ;

- confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, pour procéder à la réduction de capital par annulation des actions dans la limite de 10 % du capital et par périodes de 24 mois, arrêter le montant définitif de la réduction de capital, en fixer les modalités et en constater la réalisation, procéder à la modification corrélative des statuts et, généralement, faire le nécessaire.

Cette autorisation est donnée pour une période de 2 ans à compter du jour de la présente Assemblée.

## Septième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à Monsieur Bernard VASSEUR, Président du Conseil d'Administration, à l'effet d'accomplir l'ensemble des formalités consécutives aux résolutions qui précèdent, faire tous dépôts nécessaires auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Bobigny, et de manière générale faire tout ce qui sera nécessaire, y compris substituer.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou extraits du présent procès-verbal à l'effet de remplir toutes les formalités de droit.

# Responsable du rapport et responsables du contrôle des comptes

## Responsable du rapport

Monsieur Bernard VASSEUR  
Président-Directeur Général

## Attestation du responsable du rapport

A notre connaissance, les données du présent document sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société, ainsi que les droits attachés aux titres offerts ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

L'avis des Commissaires aux Comptes sur la sincérité des informations de nature financière et comptable ne couvre ni les informations juridiques figurant dans le présent document, ni les informations économiques figurant aux pages 2 à 12. Ces informations sont communiquées sous la seule responsabilité du signataire du présent rapport.

Bernard VASSEUR  
Président-Directeur Général

## Responsables du contrôle des comptes

### Commissaires aux Comptes titulaires

KPMG Audit, département de KPMG S.A.,  
1, cours Valmy - 92923 Paris La Défense Cedex,  
représenté par Monsieur Grégoire MENOÛ Associé.

Mandat attribué le 27 mars 2002 et expirant lors de l'AGO en 2008 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2007.

CHD Audit et Conseil  
6, Esplanade de la Gare - 95110 Sannois,  
représenté par Monsieur Michel STALLIVIERI Associé

Mandat attribué le 27 mars 2002 et expirant lors de l'AGO en 2008 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2007.

### Commissaires aux Comptes suppléants

Monsieur Eric LEBEGUE  
12, rue de Ponthieu - 75008 Paris

Mandat attribué le 27 mars 2002 et expirant lors de l'AGO en 2008 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2007.

Monsieur Guillaume LIVET  
1, cours Valmy - 92923 Paris La Défense Cedex

Mandat attribué le 27 mars 2002 et expirant lors de l'AGO en 2008 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2007.

## Politique d'information

### Responsable de l'Information Financière

Monsieur Jean-François FOZZANI

Téléphone : 01 48 13 26 26

Fax : 01 48 13 28 70

# Composition du Conseil d'Administration et du Comité de Direction

## Conseil d'Administration

Bernard VASSEUR	Président-Directeur Général
Jean-Patrick FAUCHER	Administrateur
Marie-Bernadette VASSEUR	Administrateur
Jean-François SURTEL	Administrateur

## Comité de Direction

Bernard VASSEUR	Président-Directeur Général
Eric METOIS	Directeur Général Délégué
Jean-François FOZZANI	Directeur Administratif et Financier

## Lieu de consultation des documents

L'ensemble des documents relatifs à la société est consultable conformément à la réglementation en vigueur au siège social de la société :

MEDIA 6 S.A.  
75, rue de la Briche - 93200 SAINT-DENIS  
Téléphone : 01 48 13 26 26 - Fax : 01 48 13 26 27